



HAL
open science

Classement des doubles tournois et paris du roi de France Jean II le Bon (1350-1364)

Jean-Yves Kind, Thibault Cardon

► **To cite this version:**

Jean-Yves Kind, Thibault Cardon. Classement des doubles tournois et paris du roi de France Jean II le Bon (1350-1364). *Revue Numismatique*, 2020, 177, pp.279-332. hal-04042264

HAL Id: hal-04042264

<https://hal.science/hal-04042264>

Submitted on 23 Mar 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

ISSN 0484-8942

REVUE --- NUMISMATIQUE

Dirigée par
Fr. Duyrat, C. Grandjean, C. Morrisson,
M. Bompaire, A. Suspène

Secrétaires de la rédaction
V. Drost, J. Jambu, J. Olivier

2020
(177^e volume)

Revue soutenue par l'Institut National des Sciences Humaines et Sociales
du Centre national de la recherche scientifique

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

Diffusion : Société d'édition « Les Belles Lettres »
2020

REVUE NUMISMATIQUE

COMITÉ DE PUBLICATION

Directeurs

Frédérique DUYPAT | Catherine GRANDJEAN | Cécile MORRISSON | Marc BOMPAIRE | Arnaud SUSPÈNE

Secrétaires de la rédaction

Articles

Jérôme JAMBU (jerome.jambu@univ-lille.fr) | Vincent DROST

Comptes rendus

Julien OLIVIER (julien.olivier@bnf.fr)

COMITÉ DE LECTURE

Michael ALRAM, Michel AMANDRY, Philip ATTWOOD, François BARATTE, Patrice BAUBEAU, Cécile BRESCH, François DE CALLATAÏ, Michel CHRISTOL, Yves COATIVY, Sylviane ESTIOT, Bruno FOUCRAY, Stefan HEIDEMANN, Antony HOSTEIN, Marie-Christine MARCELLESI, Jens Christian MOESGAARD, Sylvia NIETO-PELLETIER, Olivier PICARD, Séléné PSOMA, Andrea SACCOCCI, François THIERRY, Lucia TRAVAINI, Benedikt ZÄCH.

La *Revue numismatique* paraît annuellement. Elle est la propriété de la Société française de numismatique qui en est l'éditeur et en assure le service à tous ses membres à jour de cotisation pour l'année concernée, lors de sa parution. La cotisation a été fixée pour 2020 à 56 € pour les membres correspondants, à 65 € pour les membres titulaires, les institutionnels et les membres résidant à l'étranger, à 30 € pour les étudiants.

Société Française de Numismatique

Reconnue d'utilité publique

Bibliothèque nationale de France, 58 rue de Richelieu, F-75002 PARIS

<http://www.sfnumismatique.org> | sfnum@hotmail.fr

La *Revue numismatique* est également diffusée par

Belles Lettres Diffusion Distribution

25 rue du Général Leclerc, F-94270 LE KREMLIN-BICÊTRE

Tél. : 01 45 15 19 89 | Fax : 01 45 15 19 80

Le champ couvert par la *Revue numismatique (RN)* comprend la numismatique et l'histoire monétaire et s'étend à l'archéologie, l'histoire économique, l'histoire de l'art ainsi qu'à l'épigraphie, la sigillographie ou la glyptique dans leurs rapports avec l'étude des monnaies, médailles et documents monétiformes de toutes civilisations.

La *RN* recherche des études de haut niveau et de première main, publication de documents nouveaux ou nouvelle interprétation de documents connus. Des notes synthétiques faisant le point sur une question ou un débat y ont également leur place.

Les langues admises sont, outre le français, l'allemand, l'anglais, l'espagnol et l'italien.

Les manuscrits complets et conformes aux instructions aux auteurs (p. 465) doivent être remis au secrétaire principal de rédaction au plus tard le 1^{er} septembre de l'année qui précède la parution ; celui-ci les rend anonymes avant qu'ils ne soient expertisés. Les manuscrits sont confiés par le comité de lecture, lors d'une première réunion (octobre) à plusieurs rapporteurs, dont au moins un de ses membres est titulaire, ledit comité se réservant le droit de faire appel à des spécialistes extérieurs. Les expertises sont examinées et discutées par le comité de lecture lors d'une seconde réunion (novembre) et les articles sont retenus en fonction de leur intérêt scientifique. Le comité de lecture peut conditionner la publication d'un article à d'éventuelles reprises. Les secrétaires de rédaction annoncent aux auteurs les décisions du comité de lecture avant le 31 décembre. Les articles sont définitivement validés lorsque le conseil de gestion de la *RN* se réunit en janvier, pour adopter le budget du volume à paraître et ne peuvent dès lors plus faire l'objet d'une autre publication.

En cas de contestation d'une décision, les auteurs doivent la présenter au secrétaire principal de rédaction, qui la remettra aux directeurs pour y répondre.

La *RN* ne rend compte que des ouvrages qui sont adressés au secrétariat avec la mention « *Revue numismatique* ». Les ouvrages sont remis à des spécialistes proposés par les directeurs au comité de lecture. La publication rapide dans le bulletin ne doit pas nuire au caractère informatif et critique des comptes rendus et il est possible de rendre compte simultanément et synthétiquement de plusieurs ouvrages sous la forme de comptes rendus de synthèse.

La *RN* se réserve le droit de refuser toute publicité sans avoir à fournir de motif à sa décision.

Préresse : Fabien TESSIER | Imprimerie CORLET

Thibault CARDON*, Jean-Yves KIND**

Classement des doubles tournois et parisis du roi de France Jean II le Bon (1350-1364)

Résumé - Le monnayage du règne du roi de France Jean II le Bon (1350-1364), est particulièrement abondant et complexe. Un premier article a récemment permis de réviser certaines attributions. Toujours en nous appuyant sur une lecture croisée des sources écrites, numismatiques et archéologiques, c'est un nouveau classement des doubles tournois et parisis du règne de Jean II le Bon que nous proposons dans ce deuxième volet.

Mots clés - Royaume de France, XIV^e siècle, Jean II le Bon, monnayage, classification.

Summary - The coinage of John II's reign, king of France (1350-1364), is particularly abundant and complex. A first article recently revised some of the attributions. Still based on a review of written, numismatic and archaeological sources, it is a new classification of the *double tournois* and *parisis* of the reign of John II that we propose in this second part.

Keywords - Kingdom of France, 14th century, John II of France, Coinage, Classification.

Dans la *Revue numismatique* 2019, nous proposons de réviser la classification monétaire de Jean II pour cinq dossiers distincts. Les attributions que nous y avons fait, particulièrement en ce qui concerne le double tournois au « ch[^]teau couronné » ainsi que les doubles du Languedoc, ouvraient la voie à un travail de plus grande ampleur sur les monnaies noires de ce règne. Les monnaies noires de Jean II ont fait l'objet d'un premier examen sérieux par F. de Saulcy, en croisant sources écrites et exemplaires conservés. A. Dieudonné a repris le dossier à l'occasion du classement des séries capétiennes de la BnF, en retenant de nombreuses incertitudes de classement. C'est ce canevas qui sera pour l'essentiel repris par J. Lafaurie. Quelques décennies plus tard, c'est à l'aide de nouveaux exemplaires et dépôts monétaires que J. Duplessy propose un nouveau classement, d'où est exclue toute incertitude même si certaines espèces ou émissions connues par les textes sont indiquées comme « non retrouvée ». En parallèle, et selon une tendance qui se perpétue, plusieurs auteurs ont apporté sur ce monnayage des éclairages ponctuels, parfois décisifs, via l'étude de

* Chargé de recherche, CRAHAM, UMR CNRS 6273, Université de Caen-Normandie.
Courriel : thibault.cardon@unicaen.fr.

** Archiviste, chargé de la collection des monnaies françaises, BnF, département des Monnaies, médailles et antiques. Courriel : jean-yves.kind@bnf.fr.

piéforts, d'imitations ou d'exemplaires inédits¹. L'examen détaillé des doubles tournois et parisis est l'objet du présent article. Les émissions propres au Languedoc ont été traitées précédemment et ne sont donc pas reprises ici². Les aspects méthodologiques que nous avons présentés dans une courte introduction de ce premier article restent entièrement valables :

- étude indépendante puis croisée des sources écrites et numismatiques.
- relecture des exemplaires de référence³.
- apport des imitations pour préciser les datations et les différents d'émission.
- apport des dépôts monétaires avec examen critique des datations. Nous avons retenu dans notre raisonnement les datations d'après les monnaies d'or ou d'argent, dont le classement ne pose plus de grand problème pour ce règne. Celles indiquées au fil du texte sont donc bien les *termini post quem* (TPQ) d'après ces monnaies. Par prudence, nous n'avons pas tenu compte de la datation des deniers et oboles afin d'éviter tout raisonnement circulaire.
- rejet de l'identification *a priori* des systèmes tournois et parisis par la forme de la croix, donnée souvent comme déterminante pour distinguer les tournois des parisis après le travail d'A. Dieudonné sur les doubles du règne de Philippe VI⁴. Ce critère, qui semble fonctionner pour Philippe VI, n'est sans doute pas pertinent pour Jean II. Toutefois, l'utilisation du châtel ou d'éléments spécifiques du châtel est sans doute un bon indice en faveur d'un type tournois.
- rejet *a priori* de l'hypothèse d'un parallélisme typologique entre les frappes des monnaies blanches et noires.

S'agissant plus spécifiquement des textes, on rappellera que sauf exception rarissime, un renforcement ou un changement de valeur nominale (parisis, tournois) se traduit par un changement du type, tandis qu'un affaiblissement se traduit par une conservation du type avec l'ajout éventuel de différents d'émission.

Nous avons structuré notre démonstration en trois parties. Une première examine les doubles tournois et parisis d'après les textes conservés. Une répartition en espèces, comportant une ou plusieurs émissions, est proposée.

-
1. SAULCY 1880 ; DIEUDONNÉ 1932 ; LAFAURIE 1951 ; DUPLESSY 1999 ; DHÉMIN 1974 ; DHÉMIN, LECLERCQ 1974 ; SALAÜN 1999a ; CORMIER 2008 ; JÉZÉQUEL 2010.
 2. CARDON, KIND 2019, p. 232-247. Nous tenons à remercier Arnaud Clairand pour les reproductions numériques des archives, Jean-Philippe Cormier pour ses remarques pertinentes, ainsi que les deux relecteurs anonymes.
 3. Dans le cadre de la préparation de cet article, un appel a été passé dans le *Bulletin numismatique* de la maison CGB afin d'obtenir les photographies d'un maximum d'exemplaires. Nous remercions l'ensemble des collectionneurs qui ont bien voulu apporter leur contribution, même si tous les documents communiqués n'ont pas été ici mentionnés. Les monnaies sont reproduites sans échelle.
 4. DIEUDONNÉ 1931.

Une deuxième partie est consacrée aux monnaies retrouvées. Une description de chaque espèce et différent d'émission reconnu est suivie d'une liste des imitations recensées et des attestations en dépôts monétaires. Enfin, une dernière partie est consacrée au croisement de ces deux ensembles documentaires permettant l'attribution des doubles tournois et parisis de Jean II.

Les références des espèces monétaires retrouvées sont données d'après les ouvrages classiques :

B. = BIGOT 1857	J. = JÉZÉQUEL 1998
D. = DUPLESSY 1999	L. = LAFAURIE 1951
E. = DUNCAN ELIAS 1984	PA = POEY D'AVANT 1858
F. = FLON 2002	W. = WITHERS, WITHERS, FORD 2015

I. Les textes : mandements, exécutoires, comptes d'ateliers

1. Double [parisis] « de deux deniers tournois » (18 mars 1351)

Le mandement du 18 mars 1351 spécifie que les « doubles de deux deniers tournois la pièce » doivent être faits « sur le coing et forme de ceulx que nous faisons faire à présent et sur le pié de monnoye XXXVI^e, à tel pois, de telle loy et à telle différence comme bon vous semblera⁵ ». L'exécutoire du 23 mars 1351 n'est pas explicite sur ce point⁶, mais on peut supposer que conformément au mandement, le type adopté pour ces doubles tournois est bien celui des doubles alors produits dans les ateliers royaux, à savoir les doubles parisis ordonnés par Philippe VI le 21 août 1350. Cette interprétation est celle retenue par J. Lafaurie⁷, mais n'a pas été suivie par J. Duplessy⁸. Il convient de s'attarder sur le nom à accorder à ce double. En effet, l'habitude a été prise de le qualifier de « double tournois », quand bien même J. Lafaurie insistait sur le fait qu'il s'agissait du prolongement du double parisis de Philippe VI, dont il conservait explicitement le type. L'appellation « double tournois » mettait en évidence le changement de cours de ces doubles, qui passent alors de 2 deniers parisis à 2 deniers tournois. Or, il faut bien distinguer la valeur nominale du cours. Si la valeur nominale est stable pour une même espèce, par exemple un double parisis ou un gros tournois, son cours peut en revanche varier. On remarquera donc les précautions prises dans les mandements des 18 mars et 14 mai 1351⁹ dans lesquels est ordonnée la frappe des émissions successives de « doubles de deux deniers tournois », celui du 22 septembre 1351¹⁰, en revanche, ne faisant pas

5. AN, Z^{1b} 55, f^o 81r^o.

6. AN, Z^{1b} 55, f^o 81r^o.

7. LAFAURIE 1951, n^o 329.

8. DUPLESSY 1999, n^o 317.

9. AN, Z^{1b} 55, f^{os} 81r^o et 83r^o.

10. AN, Z^{1b} 55, f^o 93v^o.

mention des doubles. Cette formulation de **doubles de deux deniers tournois** ne trouve pas d'équivalent dans les mandements ou exécutoires du règne de Jean II, la formule habituelle étant « doubles tournois ». Elle traduit bien l'ambiguïté de la valeur nominale : il s'agit de doubles, sous-entendu parisis, ayant un cours de deux deniers tournois. On trouve là l'indice que c'est bien le type en usage sous Philippe VI qui perdure.

Pied	Date	Émission	Cours	Titre		Taille au marc		Masse
36 ^e	18 mars 1351	1 ^{re} ém.	2 d. t.	2 d.	159 ‰	15 s.	180	1,359 g
48 ^e	14 mai 1351	2 ^e ém.	2 d. t.	1 d. 18 gr.	139 ‰	17 s. 6 d.	210	1,165 g
54 ^e	22 sept. 1351	3 ^e ém.	2 d. t.	1 d. 13 gr. 1/3	124 ‰	17 s. 6 d.	210	1,165 g

- 18 mars 1351 : aucune attestation de fabrication en raison de l'absence de comptes d'ateliers conservés pour cette période.
- 14 mai 1351 : d'après les comptes des ateliers conservés attestation de fabrication à Montpellier.
- 22 sept. 1351 : aucune attestation de fabrication en raison de l'absence de comptes d'ateliers conservés pour cette période. L'exécutoire du 23 sept. 1351 mentionne l'existence de différents d'émission, sans pour autant préciser leur nature¹¹.

2. Double tournois (22 janvier 1352)

Le mandement du 22 janvier 1352 ordonne la frappe de doubles sur le pied 30^e¹². Ce renforcement se traduit par un changement de type. Les exécutoires des 2^e et 3^e émissions fournissent des éléments sur ce nouveau type et sur les différents d'émission adoptés. La pile comporte une couronne, qui sera accostée de points puis de molettes lors des 2^e et 3^e émissions. Sur l'autre face, la croix comporte un besant à l'extrémité de deux puis quatre bras. Nous avons donc de toute évidence affaire à une croix pattée aux branches égales.

Pied	Date	Émission	Cours	Titre		Taille au marc		Masse
30 ^e	22 janvier 1352	1 ^{re} ém.	2 d. t.	2 d. 8 gr.	186 ‰	14 s. 7 d.	175	1,398 g
40 ^e	22 juillet 1352	2 ^e ém.	2 d. t.	2 d.	159 ‰	16 s. 8 d.	200	1,223 g
48 ^e	24 novembre 1352	3 ^e ém.	2 d. t.	2 d.	159 ‰	20 s.	240	1,019 g
64 ^e	20 avril 1353	4 ^e ém.	2 d. t.	1 d. 16 gr.	133 ‰	22 s. 2 d. 2/3	266 2/3	0,917 g

11. AN, Z^{1b} 55, f^{os} 93^{vo} et 94^{ro} : « Et aussy faictes faire les doubles tournois à ung denier treze grains et I tiers de loy argent-le-roy, de tel coing et poix comme sont ceulx que l'en fait à présent [...], et faictes faire la différence telle comme elle est ès patrons que nous vous envoions ».

12. AN, Z^{1b} 55, f^o 100^{vo}.

- 22 janvier 1352 : aucune attestation de fabrication en raison de l'absence de comptes d'ateliers conservés pour cette période.
- 22 juillet 1352¹³ : l'exécutoire du 26 juillet 1352 spécifie comme différent d'émission pour le double tournois¹⁴ : « La croix aux deux boutz de l'un des boutz de deux petis pointelz et devers la pille de deux points aux deux costez de la couronne ». Aucune attestation de fabrication en raison de l'absence de comptes d'ateliers conservés pour cette période.
- 24 novembre 1352¹⁵ : l'exécutoire du 29 novembre 1352 spécifie comme différent d'émission pour le double tournois¹⁶ : « A devers la pille, aux deux costez de la couronne deux molettes, et devers la croix, à chascun bout ung point ». Aucune attestation de fabrication en raison de l'absence de comptes d'ateliers conservés pour cette période.
- 20 avril 1353¹⁷ : pas de différent spécifié. Aucune attestation de fabrication en raison de l'absence de comptes d'ateliers conservés pour cette période.

3. Double tournois (5 octobre 1353)

Le renforcement ordonné le 5 octobre 1353 se traduit par un changement du type du double¹⁸. L'exécutoire de la troisième émission fournit des indications sur le type de ce double tournois, ainsi que sur les différents utilisés. Resté longtemps mystérieux, une interprétation en a été proposée dans un précédent article¹⁹. La pile comporte un châtel dont le fronton est l'« écu », au sens de triangle, évoqué dans l'exécutoire du 18 avril 1354²⁰. L'autre face figure une croix latine dont le pied sera recroiseté à partir de la 3^e émission.

Pied	Date	Émission	Cours	Titre		Taille au marc		Masse
26 ^e	5 octobre 1353	1 ^{re} ém.	2 d. t.	2 d. 12 gr.	199 ‰	13 s. 6 d. 1/2	162,5	1,506 g
32 ^e 1/2	9 novembre 1353	2 ^e ém.	2 d. t.	2 d.	159 ‰	13 s. 6 d. 1/2	162,5	1,506 g
48 ^e	8 avril 1354	3 ^e ém.	2 d. t.	1 d. 16 gr.	133 ‰	16 s. 8 d.	200	1,224 g
64 ^e	17 mai 1354	4 ^e ém.	2 d. t.	1 d. 12 gr.	119 ‰	20 s.	240	1,019 g

- 5 octobre 1353 : aucune attestation de fabrication en raison de l'absence de comptes d'ateliers conservés pour cette période.

13. AN, Z^{1b} 55, f^o 111r^o.

14. AN, Z^{1b} 55, f^{os} 111v^o et 112r^o.

15. AN, Z^{1b} 55, f^o 117v^o.

16. AN, Z^{1b} 55, f^{os} 118r^o et 118v^o.

17. AN, Z^{1b} 55, f^o 126r^o.

18. AN, Z^{1b} 55, f^o 132r^o.

19. CARDON, *KIND* 2019, p. 205-212.

20. AN, Z^{1b} 55, f^o 132v^o.

- 9 novembre 1353²¹ : d'après les comptes des ateliers conservés attestation de fabrication à Poitiers.
- 8 avril 1354²² : l'exécutoire du 18 avril 1354 spécifie en effet de mettre comme différent d'émission²³ : « Au bout de la croix aura un neu et devers la pille, aux deux costez de l'escu, deux petis points ». D'après les comptes des ateliers conservés attestation de fabrication à Poitiers, Saint-Pourçain.
- 7 mai 1354²⁴ : d'après les comptes des ateliers conservés attestation de fabrication à Poitiers, Saint-Pourçain.

4. *Double parisis (11 juillet 1355)*

Le changement de valeur nominale (double parisis au lieu de tournois) ordonné le 11 juillet 1355 se traduit par l'introduction d'un nouveau type²⁵. Aucun élément du mandement ou de l'exécutoire ne fournit d'information sur le type de ce double parisis.

Pied	Date	Émission	Cours	Titre		Taille au marc		Masse
64 ^e	11 juillet 1355	Unique	2 d. p.	1 d. 12 gr.	119 ‰	16 s.	192	1,275 g

- 11 juillet 1355 : la fabrication des monnaies sur le pied 64^e est ordonnée pour les ateliers du royaume, y compris ceux du Languedoc²⁶. La production de doubles parisis sur ce pied de monnaie se trouve signalée dans le registre entre deux ais²⁷. D'après les archives comptables des ateliers qui ont été conservées, seuls ceux de Saint-Pourçain, de Toulouse et de Troyes ont mis en œuvre ce double parisis ; Saint-Pourçain par une boîte du 18 juillet au 3 août 1355, Toulouse par une boîte du 24 juillet au 31 août 1355 et Troyes par une boîte du 15 juillet au 22 août 1355²⁸.

5. *Double tournois (30 décembre 1355)*

Le renforcement et le changement de valeur nominale ordonné le 30 décembre 1355 se traduit par un changement du type du double. Les archives ne nous permettent pas de connaître le type de ce double tournois. J. Lafaurie et

21. AN, Z^{1b} 55, f^o 135^{ro}.

22. AN, Z^{1b} 55, f^o 144^{vo}.

23. AN, Z^{1b} 55, f^o 146^{ro}.

24. AN, Z^{1b} 55, f^o 149^{vo}.

25. AN, Z^{1b} 55, f^o 181^{vo}.

26. « Par toutes et chascunes noz Monnoyes » (AN, Z^{1b} 55, f^o 181^{vo}).

27. « Du XVII^e jour de juillet l'an MCCCCLV jusques au XXII^e jour d'aoust ensuivant l'en fist doubles parisis qui orent cours pour II deniers parisis la pièce, à I denier XII grains de loy argent-le-roy et de XVI sols de pois au marc de Paris » (AN, Z^{1b} 54, f^o 79^{ro}).

28. Saint-Pourçain : AN, Z^{1b} 986. Troyes : AN, Z^{1b} 1005.

Jean Duplessy ne distingue pas le changement des conditions d'émission documenté. Bien qu'ordonnés avec des masses et des titres différents, ces doubles tournois sont sur le même pied de monnaie 24^e, la baisse du titre étant compensée par l'augmentation de la masse. Ces deux émissions seront par ailleurs mises en œuvre toutes les deux dans certains ateliers. Le registre entre deux ais ne signale que les conditions du 16 janvier 1356²⁹.

Pied	Date	Émission	Cours	Titre		Taille au marc		Masse
24 ^e	30 décembre 1355	1 ^{re} ém.	2 d. t.	2 d. 18 gr.	218 ‰	13 s. 9 d.	165	1,485 g
24 ^e	16 janvier 1356	2 ^e ém.	2 d. t.	2 d. 12 gr.	199 ‰	12 s. 6 d.	150	1,630 g

- 30 décembre 1355³⁰ : d'après les comptes des ateliers conservés attestation de fabrication à Montpellier, Poitiers, Rouen, Saint-Pourçain, Toulouse, Troyes.
- 16 janvier 1356³¹ : d'après les comptes des ateliers conservés attestation de fabrication à Rouen, St-Pourçain, Toulouse, Troyes. Non fabriqué à Poitiers et à Montpellier.

6. Double tournois (23 novembre 1356) : sa problématique

Les archives ne nous permettent pas de connaître le type de ce double tournois dont l'émission n'est pas signalée par le registre entre deux ais³². Son statut est en effet problématique. L'exécutoire du 28 novembre 1356 adressé à l'atelier de Rouen mentionne l'envoi de patrons, objets qui semblent fournir les caractéristiques techniques du flan (diamètre, poids, titre) mais précise « pour ce que nous n'avons pas eu bonne délibération sur le cours qu'il[s] auront et la façon de l'exemplaire, faites garder sans monnoyer jusques à ce que vous ayez autre mandement de nous³³ ». Ce passage doit être compris de la façon suivante : les flans peuvent être préparés, mais ils ne peuvent pas être frappés puisque les éléments iconographiques n'ont pas été tranchés. Quelques jours plus tard, l'exécutoire du 4 décembre 1356 pour Paris signale l'envoi de patrons et de l'exemplaire, ce qui permet de penser que la question a été décidée³⁴. Cette incertitude est néanmoins sans parallèle pour le monnayage du règne de Jean II. Nous proposons comme hypothèse que l'incertitude portait sur le type iconographique à adopter et, partant, sur le statut de cette émission. Soit il s'agissait de produire une nouvelle espèce monétaire, avec

29. « Du V^e jour de janvier l'an MCCCLV jusques au IX^e jour d'août l'an LVI fist l'en doubles tournois qui orent cours pour II deniers tournois la pièce, à II deniers XII grains de loi argent-le-roy et de XII sols VI deniers de pois au marc de Paris » (AN, Z^{1b} 54, f^o 79v^o).

30. AN, Z^{1b} 55, f^o 199v^o.

31. AN, Z^{1b} 55, f^o 203v^o.

32. AN, Z^{1b} 54.

33. AN, Z^{1b} 55, f^{os} 230 r^o et v^o.

34. AN, Z^{1b} 55, f^{os} 232 v^o et 233r^o.

donc un nouveau type, soit il s'agissait de produire une nouvelle émission du double tournois jusqu'alors fabriqué, en s'appuyant sur le fait qu'il n'y avait qu'un affaiblissement entre le double au pied 24^e frappé en début d'année 1356 et celui ordonné au pied 48^e en novembre. Quoique le pied de monnaie ait fortement varié courant 1356 entre les doubles au pied 24^e et ceux au pied 48^e – la monnaie chutant même au pied 60^e en septembre –, l'absence de frappe d'autres monnaies noires, doubles ou deniers, durant cette période permet de supposer une continuité de circulation pour les doubles au pied 24^e frappés en janvier 1356 jusqu'à l'automne. Nous proposons donc de considérer les doubles ordonnés le 23 novembre 1356 comme une nouvelle émission des doubles ordonnés en décembre 1355 puis en janvier 1356. Nous supposons dès lors qu'ils sont au même type, et présentent peut-être un différent d'émission.

Pied	Date	Émission	Cours	Titre		Taille au marc		Masse
48 ^e	23 novembre 1356	3 ^e ém. ?	2 d. t.	1 d. 16 gr.	133 ‰	16 s. 8 d.	200	1,224 g

- 23 novembre 1356 : d'après les comptes des ateliers conservés attestation de fabrication à Poitiers et Troyes de novembre 1356 à février 1357, le tout pour un volume assez faible, de l'ordre de 500 000 exemplaires par atelier. Non fabriqué à Rouen, Saint-Pourçain. Non fabriqué à Montpellier et Toulouse qui frappent des doubles tournois sur un pied 32^e spécifique au Languedoc.

7. Double tournois (7 février 1358)

Le renforcement ordonné le 7 février 1358 se traduit par un changement du type des doubles³⁵. L'exécutoire du 9 mai 1358 précise la nature des différents signalant la seconde émission³⁶ : deux points viennent accoster le haut de la croix et du type, sans pour autant que ce dernier soit précisé.

Pied	Date	Émission	Cours	Titre		Taille au marc		Masse
45 ^e	7 février 1358	1 ^{re} ém.	2 d. t.	1 d. 16 gr.	133 ‰	15 s. 7 d. 1/2	187,5	1,305 g
54 ^e	7 mai 1358	2 ^e ém.	2 d. t.	1 d. 12 gr.	119 ‰	16 s. 10 d. 1/2	202,5	1,210 g

- 7 février 1358 : d'après les comptes des ateliers conservés attestation de fabrication à Montpellier, Poitiers, Rouen, Saint-Pourçain, Troyes. Non fabriqué à Toulouse.
- 7 mai 1358³⁷ : l'exécutoire du 9 mai 1358 spécifie comme différent d'émission pour les doubles tournois : « Devers la croix, a chascun des costez de la croix, au-dessus,

35. AN, Z^{1b} 56, f^o 3r^o.

36. AN, Z^{1b} 56, f^o 6r^o.

37. AN, Z^{1b} 56, f^o 5v^o.

I petit point, et devers la pille, au-dessus, a chascun costé, I petit point », soit côté pile un point en accotement de la figure représentée (qui n'est pas annoncée dans l'exécutoire) et côté croix un point de chaque côté du bras supérieur de la croix (cantonnement en 1 et 2). Émission non signalée dans le registre entre deux ais. D'après les comptes des ateliers conservés attestation de fabrication à Poitiers, Rouen. Non fabriqué à Montpellier, Saint-Pourçain, Toulouse, Troyes.

8. Double tournois (22 août 1358)

Le 22 août 1358 est ordonné un renforcement du pied de monnaie qui se traduit par un changement du type des doubles tournois³⁸. L'exécutoire du 2 novembre 1358 spécifie comme différents d'émission³⁹ : « Devers la croix, au-dessus d'icelle, I petit point, et devers la pille, au-dessoubz de la couronne, I petit point ». Ces doubles tournois portent donc côté pile une couronne et côté revers une croix permettant l'adjonction d'un besant en haut ; ceux de la 2^e émission ont au droit un point sous la couronne et au revers un point à l'extrémité du bras supérieur de la croix. L'ajout d'un tel besant invite à penser que la croix du revers n'est pas fleurdelisée.

Pied	Date	Émission	Cours	Titre		Taille au marc		Masse
32 ^e	22 août 1358	1 ^{re} ém.	2 d. t.	2 d. 6 gr.	179 ‰	15 s.	180	1,359 g
45 ^e	30 octobre 1358	2 ^e ém.	2 d. t.	1 d. 16 gr.	133 ‰	15 s. 7 d. 1/2	187,5	1,305 g

- 22 août 1358 : émission non signalée dans le registre entre deux ais. D'après les comptes des ateliers conservés attestation de fabrication à Montpellier, Saint-Pourçain, Toulouse. Non fabriqué à Poitiers, Rouen et Troyes.
- 30 octobre 1358⁴⁰ : l'exécutoire du 2 novembre 1358 spécifie comme différent d'émission pour le double tournois : « Devers la croix, au-dessus d'icelle, I petit point, et devers la pille, au-dessoubz de la couronne, I petit point ». Émission non signalée dans le registre entre deux ais. D'après les comptes des ateliers conservés attestation de fabrication à Toulouse. Non fabriqué à Montpellier, Poitiers, Rouen, Saint-Pourçain, Troyes.

9. Double tournois (22 février 1359)

Le renforcement ordonné le 22 février 1359 se traduit par un changement du type des doubles⁴¹. Les textes ne permettent pas de connaître le type de ces doubles tournois ou les différents d'émission utilisés.

38. AN, Z^{1b} 56, f^o 8v^o.

39. AN, Z^{1b} 56, f^o 12v^o.

40. AN, Z^{1b} 56, f^o 12r^o.

41. AN, Z^{1b} 56, f^o 15v^o.

Pied	Date	Émission	Cours	Titre		Taille au marc		Masse
				1 d.	gr.	13 s.	14 s.	
36 ^e	22 février 1359	1 ^{re} ém.	2 d. t.	1 d. 20 gr.	146 ‰	13 s. 9 d.	165	1,483 g
40 ^e	25 février 1359	2 ^e ém.	2 d. t.	1 d. 18 gr.	139 ‰	14 s. 7 d.	175	1,398 g
48 ^e	15 avril 1359	3 ^e ém.	2 d. t.	1 d. 12 gr.	119 ‰	15 s.	180	1,359 g

- 22 février 1359 : émission non signalée dans le registre entre deux ais. Aucun des ateliers pour lesquels nous disposons de comptes (Poitiers, Rouen, Saint-Pourçain, Toulouse, Troyes) n'a mis en œuvre des doubles tournois de cette 1^{re} émission, certainement en raison de l'extrême proximité d'avec la 2^e émission, ordonnée trois jours plus tard. Même si des émissions très brèves sont connues, il nous semble peu probable qu'une frappe ait été effectuée durant un laps de temps si court. Nous considérons que ces doubles tournois au pied 36^e n'ont pas été émis, et que ceux ordonnés le 25 février 1359 sur le pied 40^e sont frappés sans différents d'émission.
- 25 février 1359⁴² : émission non signalée dans le registre entre deux ais. D'après les comptes des ateliers conservés attestation de fabrication à Poitiers, Rouen, Saint-Pourçain, Toulouse. Non fabriqué à Troyes et Montpellier.
- 15 avril 1359⁴³ : émission non signalée dans le registre entre deux ais. D'après les comptes des ateliers conservés seul celui de Poitiers a mis en œuvre des doubles tournois de cette émission. Non fabriqué à Rouen, Saint-Pourçain, Troyes, ainsi qu'à Montpellier et Toulouse (frappe spéciale au Languedoc). L'exécutoire du 20 avril 1359 pour Paris ne prescrit pas d'envoi d'exemplaire et ne précise pas les éventuels différents d'émission des doubles tournois⁴⁴. Dans le même temps, les blancs à la couronne ordonnés dans cet exécutoire doivent être « samblables à ceux de présent⁴⁵ ». Les classifications actuellement retenues s'accordent d'ailleurs sur le fait que ces blancs ne comportent aucun différent et qu'ils sont simplement distingués par leur poids (L. 309b ; D. 306B). On supposera donc que les doubles tournois de la 3^e émission ne comportent pas non plus de différent d'émission.

10. Double tournois (3 juin 1359) : non émis ?

Le 3 juin 1359 est ordonné un double tournois qui peut être soit une nouvelle espèce adoptant un nouveau type soit une nouvelle émission du double tournois précédent (15 avril 1359), la chute du pied de monnaie entre ces deux émissions n'étant pas prise en compte⁴⁶. Quoi qu'il en soit, il semble très peu probable que ce double ait été frappé. D'une part, il n'existe aucune attestation de frappe pour les sept ateliers dont les comptes sont conservés pour cette période. D'autre part, et malgré l'envoi d'au moins un exécutoire à l'atelier de

42. AN, Z^{1b} 56, f^o 16r^o.

43. AN, Z^{1b} 56, f^o 17v^o.

44. AN, Z^{1b} 56, f^o 18r^o.

45. AN, Z^{1b} 56, f^o 18r^o.

46. AN, Z^{1b} 56, f^o 20r^o.

Paris le 5 juin 1359, la baisse du pied de monnaie est ordonnée dès le 7 juin (pied 70^e), sans que la frappe de doubles tournois soit prévue⁴⁷. Un mois plus tard, le 8 juillet, le pied de monnaie continue de chuter (pied 80^e). Ces deux éléments nous incitent à penser que le double tournois ordonné le 3 juin 1359 n'a très probablement pas été frappé. Aucun élément écrit ne permet de préciser le type de ce double tournois.

Pied	Date	Émission	Cours	Titre		Taille au marc		Masse
60 ^e	3 juin 1359	Non émis ?	2 d. t.	1 d. 8 gr.	105 ‰	16 s. 8 d.	200	1,22

- 3 juin 1359 : émission non signalée dans le registre entre deux ais. Aucun atelier pour lesquels nous disposons de comptes n'a mis en œuvre ce double tournois. Non fabriqué à Bourges, Poitiers, Rouen, Saint-Pourçain, Troyes, ainsi qu'à Montpellier et Toulouse (frappe spéciale au Languedoc).

11. Double parisis (31 décembre 1359)

Le changement de valeur nominale ordonné le 31 décembre 1359 se traduit par un changement du type des doubles⁴⁸. Aucun élément écrit ne permet de préciser le type de ces doubles parisis ou leur différent d'émission.

Pied	Date	Émission	Cours	Titre		Taille au marc		Masse
144 ^e	31 décembre 1359	1 ^{re} ém.	2 d. p.	18 gr.	59 ‰	15 s.	180	1,359 g
300 ^e	22 février 1360	2 ^e ém.	2 d. p.	12 gr.	39 ‰	16 s.	192	1,275 g

- 31 décembre 1359 : la fabrication de monnaies sur le pied 144^e est ordonnée pour les ateliers de Paris, Rouen, Troyes, Bourges et Saint-Quentin⁴⁹. Le 11 janvier 1360 cette autorisation est étendue à l'atelier de Saint-Pourçain⁵⁰. D'après le registre entre deux ais qui signale cette émission de doubles parisis, la mise en œuvre de ces pièces suite au mandement du 31 décembre 1359 n'a été ordonnée par les généraux des Monnaies qu'en la Monnaie de Paris⁵¹. Ceci semble confirmé par l'absence dans les archives comptables des ateliers qui ont été conservées de mention de fabrication de ce double parisis.

47. AN, Z^{1b} 56, f^{os} 20v^o et 21r^o.

48. AN, Z^{1b} 56, f^o 27v^o.

49. « Ès Monnoyes de mondit seigneur et notres à Paris, à Rouen, à Troyes, à Bourges et à Saint-Quentin tant seulement » (AN, Z^{1b} 56, f^o 27v^o).

50. AN, Z^{1b} 56, f^o 28r^o.

51. « Et fist l'en en icelui temps (31 décembre 1359-21 janvier 1360), en la Monnoye de Paris, doubles parisis qui orent cours pour II deniers parisis la pièce, à XVIII grains de loi et de XV sols de pois » (AN, Z^{1b} 54, f^o 81v^o).

- 22 février 1360⁵² : suite au mandement du 22 février 1360 ordonnant la mise en œuvre des monnaies sur le pied de monnaie 300^e, les généraux des Monnaies ne feront injonction qu'à l'atelier de Paris de fabriquer ce double parisis⁵³, ce qui semble confirmé par le registre entre deux ais⁵⁴ et par l'absence dans les archives comptables des ateliers qui ont été conservées de mention de fabrication de doubles parisis sur ce pied de monnaie 300^e. Le différent d'émission, s'il a été ordonné, nous est inconnu, l'exécutoire envoyé à l'atelier de Paris n'étant pas retranscrit dans les archives.

12. Double parisis fabriqué à La Rochelle (janvier 1360) : sa problématique

Cette émission ne nous est connue que par la comptabilité de l'atelier de La Rochelle, et ne figure dans aucun mandement ni exécutoire royal connu. Aucun élément écrit ne permet d'en préciser le type. S'agissant d'un double parisis frappé du 18 au 29 janvier 1360, elle doit a priori être rapprochée du double parisis ordonné dans le royaume le 31 décembre 1359 et présenté ci-dessus. Les exécutoires n'en sont d'ailleurs publiés que quelques jours plus tard, et il faut encore ajouter quelques jours pour que l'information parvienne aux ateliers de province. Toutefois, le mandement du 31 décembre 1359 prescrit une frappe sur le pied 144^e, et non sur le pied 96^e. Et le pied 96^e était justement celui en usage depuis le 2 décembre 1359... Cette confusion sur le pied de monnaie ne traduit sans doute pas la frappe exceptionnelle d'un type monétaire propre, d'une espèce particulière en somme, quoique cela ne soit pas théoriquement impossible. En parallèle de ces doubles parisis sur le pied 96^e, l'atelier de La Rochelle frappe des gros à l'étoile selon le type commun au royaume, mais également sur le pied 96^e. À moins que de nouvelles découvertes dans le secteur de La Rochelle ne viennent apporter la preuve d'un monnayage spécifique à cet atelier au début de l'année 1360, il faut probablement convenir que ce sont bien les doubles parisis ordonnés le 31 décembre 1359 qui sont frappés, mais avec une confusion sur le pied de monnaie. Les comptes d'atelier laissent d'ailleurs entrevoir que le changement de pied du gros à l'étoile (pied 144^e) est également appliqué avec un retard, la situation ne redevenant normale qu'à partir de la mi-février 1360 (pied 240^e), le pied intermédiaire 216^e ayant été éladé⁵⁵. Le fait que la Monnaie de La Rochelle soit alors toute récente, avec une première mention de l'existence de l'atelier le 22 novembre 1359 et une

52. AN, Z^{1b} 56, f^o 29v^o.

53. Mandement : « En la Monnoye de Paris et ès autres Monnoyes dudit royaume là où vous verrez » (AN, Z^{1b} 56, f^o 29v^o). Exécutoire : « en la Monnoye de Paris tant seulement » (AN, Z^{1b} 56, f^o 29v^o).

54. « Du X^e jour de février MCCCLIX jusques au XXV^e jour dudit mois [...] fist l'en en la Monnoye de Paris deniers doubles parisis pour II deniers parisis la pièce, à XII grains de loi et de XVI sols de pois » (AN, Z^{1b} 54, f^o 82r^o).

55. AN, Z^{1b} 955.

première délivrance le 18 janvier, invite à penser que ces confusions autour du pied de monnaie ne sont que l'effet d'un premier ouvrage effectué dans la précipitation⁵⁶. Une autre possibilité est que les ateliers disposaient d'une certaine latitude concernant les conditions d'émission afin de s'adapter aux contraintes locales, et ceci particulièrement en temps de guerre.

Pied	Date	Émission	Cours	Titre		Taille au marc		Masse
96 ^e	[janvier 1360]	Ém. part.	2 d. p.	20 gr.	66 ‰	13 s. 4 d.	160	1,529 g

- Janvier 1360 : émis à La Rochelle du 18 au 29 janvier 1360 sur le pied de monnaie 96^e, avec une 1^{re} délivrance le 18 janvier 1360. J. Lafaurie et J. Duplessy ont repris la lecture erronée faite par Félicien de Saulcy du registre de contrôle des boîtes de la Monnaie de La Rochelle (« tournois » au lieu de « parisis »)⁵⁷. La production en fut limitée, avec seulement 108 000 exemplaires recensés dans la comptabilité de l'atelier⁵⁸.

13. Double parisis (août 1360)

Le renforcement ordonné le 30 août 1360 se traduit par un changement du type du double parisis⁵⁹. Aucun élément écrit ne permet de préciser le type de ces doubles parisis.

Pied	Date	Émission	Cours	Titre		Taille au marc		Masse
33 ^e	30 août 1360	Unique	2 d. p.	2 d.	159 ‰	11 s.	132	1,854 g

- 30 août 1360 : bien que le pied de monnaie 33^e ordonné le 30 août 1360 concerne l'ensemble des ateliers du royaume, à l'exception de ceux du Languedoc, l'injonction de fabrication de doubles parisis sur ce pied n'est pas connue par un exécutoire, mais par la mention marginale dans le registre des ordonnances royales qu'il a été ordonné le 20 septembre également pour l'atelier de Rouen alors que sa fabrication est attestée dans d'autres ateliers⁶⁰. Attestation de fabrication à Bourges, Chaumont, Poitiers, Saint-Lô et Troyes entre septembre et décembre 1360 pour des volumes à chaque fois très réduits : moins de 200 000 exemplaires en moyenne par atelier. Il n'est pas mis en œuvre à Rouen ni à Saint-Pourçain. Émission non signalée dans le registre entre deux ais.

56. MILLE, TÉREYGEOL 2011, p. 23.

57. SAULCY 1879, p. 421.

58. MILLE, TÉREYGEOL 2011, p. 23.

59. AN, Z^{1b} 56, f^o 37^{ro}.

60. « Mémoire que le XX^e jour de septembre l'an MCCCLX fu mandé en la Monnoye de Rouen de faire doubles parisis noirs à II deniers de loy argent-le-rouen (sic), de XI sols de pois au marc de Paris, pour II deniers parisis la pièce » (AN, Z^{1b} 56, f^o 38^{vo}).

14. Double tournois (14 avril 1361)

Le renforcement et le changement de valeur nominale ordonné le 14 avril 1361 se traduit par un changement du type du double⁶¹. Aucun élément écrit ne permet de préciser le type de ces doubles tournois. Le 24 juillet 1364 Charles V ordonne de nouveau la frappe d'un double tournois sur le pied 21^e, espèce vraisemblablement émise dans la continuité de celle ordonnée par Jean II le 14 avril 1361.

Pied	Date	Émission	Cours	Titre		Taille au marc		Masse
21 ^e	14 avril 1361	Unique	2 d. t.	2 d. 16 gr.	210 ‰	11 s. 8 d.	140	1,740 g

- 14 avril 1361 : L'injonction contenue dans le mandement du 14 avril 1361 de faire fabriquer des doubles tournois sur le pied de monnaie 21^e n'est pas reprise dans l'exécutoire du 16 avril 1361 adressé à l'atelier de Paris⁶². Aucun atelier pour lesquels nous disposons de comptes (Montpellier, Rouen, Saint-Lô, Saint-Pourçain, Toulouse, Troyes) n'a mis en œuvre ce double tournois. Il est possible que ceux-ci n'aient pas été frappés. Ils sont cependant signalés dans le registre entre deux ais⁶³.

Synthèse des espèces, émissions, conditions et éléments d'identification

Le tableau suivant (figure 1) synthétise autant que faire se peut les émissions des doubles sous le règne de Jean II, en excluant les émissions spécifiques au Languedoc. Nous obtenons ainsi 12 espèces de doubles, hors Languedoc mais, dans la mesure où le double tournois ordonné le 3 juin 1359 n'a très probablement jamais été frappé, il nous reste donc 11 espèces à retrouver en nature.

Ordonnance	Valeur nominale	Pied	Titre (‰)	Masse (g)	Pds de fin (g)	Comptes	Type, différents
Philippe VI							
12/04/1350	Db parisis	24 ^e	279	1,456	0,406	-	-
21/08/1350	Db parisis	36 ^e	186	1,456	0,271	-	-
Jean II							
18/03/1351	Db [parisis]	36 ^e	159	1,359	0,216	NR	« double de deux deniers tournois sur le coing et forme de ceulx que nous faisons faire à présent »

61. AN, Z^{1b} 56, f^o 44v^o.

62. AN, Z^{1b} 56, f^o 45r^o.

63. « Du XXIII^e jour d'avril l'an MCCCLXI jusques au II^e jour de may MCCCLXV fist l'en [...] doubles tournois pour II deniers tournois la pièce, à II deniers XVI grains de loy dudit argent[-le-roy] et de XI sols VIII deniers de pois audit marc [de Paris] » (AN, Z^{1b} 54, f^o 83r^o).

CLASSEMENT DES DOUBLES TOURNOIS ET PARISIS DU ROI DE FRANCE JEAN II LE BON (1350-1364)

Ordonnance	Valeur nominale	Pied	Titre (%)	Masse (g)	Pds de fin (g)	Comptes	Type, différents
Jean II (suite)							
14/05/1351	Db	48°	139	1,165	0,162	NR	-
22/09/1351	[parisis]	54°	124	1,165	0,144	NR	Différent non spécifié
22/01/1352	Db tournois	30°	186	1,398	0,260	NR	-
22/07/1352		40°	159	1,223	0,194	NR	« la croix aux deux boutz de l'un des boutz de deux petis pointelz et devers la pille de deux points aux deux costez de la couronne »
24/11/1352		48°	159	1,019	0,162	NR	« a devers la pille, aux deux costez de la couronne deux molettes, et devers la croix, à chascun bout ung point »
20/04/1353		64°	133	0,917	0,122	NR	-
05/10/1353	Db tournois	26°	199	1,506	0,300	NR	-
9/11/1353		32° ½	159	1,506	0,239	Émis	-
8/04/1354		48°	133	1,224	0,163	Émis	« au bout de la croix aura ung neu et devers la pille, aux deux costez de l'escu, deux petis points »
17/05/1354		64°	119	1,019	0,121	Émis	Différent non spécifié
11/07/1355	Db parisis	64°	119	1,275	0,152	Émis	-
30/12/1355	Db tournois	24°	218	1,485	0,324	Émis	-
16/01/1356		24°	199	1,630	0,324	Émis	Sans différent (pied identique) ?
23/11/1356		48°	133	1,224	0,163	Émis	-
07/02/1358	Db tournois	45°	133	1,305	0,174	Émis	-
7/05/1358		54°	119	1,210	0,144	Émis	« devers la croix, à chascun des costez de la croix, au-dessus, I petit point, et devers la pille, au-dessus, à chascun costé, I petit point »
22/08/1358	Db tournois	32°	179	1,359	0,243	Émis	-
30/10/1358		45°	133	1,305	0,174	Émis	« devers la croix, au-dessus d'icelle, I petit point, et devers la pille, au-dessoubz de la couronne, I petit point »
22/02/1359	Db tournois	36°	146	1,483	0,217	Aucun	-
25/02/1359		40°	139	1,398	0,194	Émis	-
15/04/1359		48°	119	1,359	0,162	Émis	Sans différent ?
03/07/1359	Db tournois	60°	105	1,224	0,129	Non émis ?	-
31/12/1359	Db parisis	144°	59	1,359	0,080	Paris seul ?	-
janvier 1360		96°	66	1,529	0,101	ém. part. La Rochelle	-
22/02/1360		300°	39	1,275	0,050	Paris seul ?	-
30/08/1360	Db parisis	33°	159	1,854	0,295	Émis	-
14/04/1361	Db tournois	21°	210	1,740	0,365	Aucun	-
Charles V							
24/07/1364	Db tournois	21°	237	1,553	0,368	-	-

Figure 1 - Synthèse des émissions des doubles tournois et parisis (fin Philippe VI-début Charles V), hors Languedoc, d'après les sources écrites.

II. Les monnaies

Seules les monnaies attribuées avec certitude au roi de France Jean II le Bon, hors frappes spéciales pour le Languedoc, sont ici étudiées. En particulier, nous rejetons ici le double « couronne chargée de REX » au nom de Jean attribué depuis Hoffmann à Jean II le Bon⁶⁴ et que nous restituons à Jean de Chalon, comte d'Auxerre⁶⁵.

1. Le double « FRAN/CORV à la croix fleurdelisée »

a. Espèce

A/ ◦ IOHANNES ◦ REX, FRAN/CORV dans le champ en deux lignes.

R/ ◦ + ◦ MONETA ◦ DVPLEX, croix latine à pied court, fleurdelisée et annelée en cœur.

Réf. : L. 329-329d ; D. 317-317A.

Dans la mesure où le type de ce double est très proche du double parisis de Philippe VI ordonné en 1350 (L. 272 ; D. 270), il s'agit sans doute d'un double de système parisis. La principale distinction est l'ajout d'annelets et de besants dans les champs et les légendes. À l'avvers, le trèfle puis le lis initial ordonnés sous Philippe VI laissent la place à un anneau, signe que l'on retrouve également en ponctuation. Au revers, cet anneau vient s'inscrire en cœur de la croix et à trois reprises dans la légende, notamment de part et d'autre de la croix initiale. À noter que ce cœur de croix annelé, bien circulaire donc, ne doit pas être confondu avec le creux carré qui apparaît parfois sur les doubles parisis de Philippe VI, et qui n'est dû qu'à un mauvais ajustement des poinçons formant les bras de la croix.

b. Différents d'émission

Deux différents d'émission, signalant donc l'existence d'au moins trois émissions, sont documentés (figure 2).

Aucun différent ? Les exemplaires de cette émission qui ont été retrouvés sont peu lisibles, mais semblent être conformes à la description ci-dessus.

Réf. : L. 329-329a (piéfort), avec des ex. de référence erronés ; D. 317 (avers uniquement).

Ex. : SAULCY 1880, n° 29 (1,00 g) ; *Coll. Jarry* nos 640-641 (piéfort) ; BnF 1982.374 (1,30 g).

Besants (champs). À l'avvers, deux besants sont ajoutés au-dessus et au-dessous de FRAN/CORV. Au revers, deux autres besants viennent accoster le pied de la croix latine.

64. HOFFMANN 1878, n° 68 ; L. 340 ; D. 319-319B.

65. CARDON, KIND 2020.



Figure 2 - Doubles « FRAN/CORV à la croix fleurdéliée ».

Réf. : L. 329b-329c (piéfort) ; D. 317 (revers uniquement).

Ex. : *Coll. Marchéville* 831 et 832 (piéfort) ; *Coll. Motte* 250 (piéfort) ; SAULCY 1880, nos 80-82 (1,01 g) ; BnF 737 (piéfort) et 738 (1,01 g) ; *Coll. Cormier* (0,84 g) ; CGB bry_391005 (0,83 g) et bry 436246 (1,04 g).

Trèfles (champs). À l'avvers, deux petits trèfles viennent accoster le besant posé au-dessus de FRAN/CORV et au revers deux autres trèfles accostent le pied de la croix latine, en remplacement des deux besants.

Réf. : L. 329d-329e (piéfort) ; D. 317A.

Ex. : *Coll. Marchéville* 833 (piéfort) ; BnF 739-740 (piéforts) ; CGB v18_1052 (0,84 g) ; Bourg numismatique (1,26 g).

c. Imitations

- Duché de Bretagne, Charles de Blois (1341-1364), *Aucun différent* (B. s432 et 435 = J. 147b et f, Rennes ? ; J. 153a-b, Tréguier ?) et différent *Besants* (B. 433-434 = J. 147d, g-i, Rennes ? ; B. 373 = J. 152, Saint-Brieuc ? J. 153c, Tréguier ?).
- Duché de Bretagne, Jean IV (1345-1399), *Aucun différent* (J. 211b-c, Brest ; J. 212, Landévennec).
- Comté de Bar, Yolande, seconde régence (1349-1352), *Aucun différent* (F. 7) et différent *Besants* (F. 8-9).
- Comté de Bar, Robert (1352-1411), *Aucun différent* (F. 1) et différent *Besants* (F. 2). Le comté de Bar devient duché en 1354.
- Royaume de France, Édouard III (1337-1360), *Aucun différent* (L. 290 ; D. 287 : piéfort).

Les imitations au nom de Yolande, régente du comté de Bar, permettent de situer la frappe de cette espèce au tout début du règne de Jean II : 1350-1352.

d. Attestations en dépôts

Dans le dépôt monétaire de Plounévez-Lochrist (nos 43-54, à Charles de Blois, et nos 121-136, à Jean IV) se trouvent des imitations bretonnes de ce double parisis portant le différent d'émission *Besants*, avec également un grand nombre de doubles au type « REX couronné ». D'autres exemplaires, originaux et imitations bretonnes, sont présents dans le dépôt monétaire d'Oudon, dont le TPQ est fourni par deux moutons de janvier 1355. À noter que les nombreux exemplaires présents dans le dépôt de Ruffiac imitent une espèce proche mais distincte (voir ci-dessous).

2. Le double « FRAN/CORV à la croix bourgeoise »

a. Espèce

A/  IOHANNES REX, FRAN/CORV dans le champ en deux lignes.

R/ +MONETA DVPLEX, croix bourgeoise à pied long, recroisetée et annelée en cœur.

Réf. : L. absent ; D. absent

Remarque : le type de l'avvers est également celui du double parisis de Philippe VI, il s'agit donc sans doute d'un double de système parisis.



Figure 3 - Double « FRAN/CORV à la croix bourgeoise »
(© CGB, v18_1051 ; × 1,5).

Ce double, qui porte également l'inscription FRAN/CORV dans le champ, présente cependant deux différences formelles majeures par rapport au précédent (figure 3). Des exemplaires sont signalés depuis longtemps mais ces derniers n'ont pas été correctement décrits et distingués des précédents. Outre les différences formelles dans le type, il nous semble nécessaire de les proposer en tant qu'espèce distincte de par la datation des dépôts dans lesquels des exemplaires originaux ou d'imitation ont été retrouvés. F. de Saulcy précisait au sujet l'exemplaire qu'il a publié en 1880 qu'il s'agissait d'un « très mauvais monnayage »⁶⁶, et celui vendu par CGB est manifestement très cuivreux.

66. SAULCY 1880, n° 77.

Le type se distingue par les caractéristiques suivantes :

- à l'avers, l'initiale est désormais une fleur de lis, et non plus un anneau. Cette fleur de lis est légèrement plus petite que celle en usage sur les doubles parisis de Philippe VI de la seconde émission (D. 270A) ;
- au revers, la croix est désormais bourgeoise : les extrémités des trois bras supérieurs sont tréflées, le pied est recroiseté et coupe désormais la légende.

b. Différents d'émission

Aucun différent ? Aucun différent d'émission n'a été observé sur les exemplaires royaux documentés. Les monnaies sont conformes à la description ci-dessus.

Réf : L. absent ; D. absent.

Ex. : *Coll. Marchéville* 830 (avec une erreur de dessin dans la croix du revers) ? ; SAULCY 1880, n° 77⁶⁷ (1,10 g) ; *Coll. Jarry* 639⁶⁸ ; CGB v18_1051 (0,99 g) ; *Coll. part.* (1,10 g)⁶⁹.

c. Imitations

- Duché de Bretagne, Charles de Blois (1341-1364), *Aucun différent* (B. 387 = J. 151, Rennes ; Ruffiac n°s 26-29, Guingamp ; PA 429 = J. 144e, Nantes ?). L'exemplaire de la collection Parenteau (PA 429 = J. 144e) est néanmoins douteux puisqu'il mélange des caractéristiques de différents doubles parisis. Exemplaire non revu qui demande confirmation.
- Duché de Bretagne, Jean IV (1345-1399), *Aucun différent* (Ruffiac n°s 113-114, Brest ; JÉZÉQUEL 2002).

d. Attestations en dépôts

Ce double est absent des dépôts monétaires précoces de Plounevez-Lochrist et Savenay, ainsi que de celui de Saint-Martin-de-Boscherville. Les exemplaires du dépôt de Oudon (TPQ janvier 1355) sont trop mal décrits pour que l'on puisse certifier leur identification. Les imitations bretonnes sont en revanche présentes dans le dépôt de Ruffiac (TPQ juillet 1358), aux côtés de nombreux doubles bretons présentant des types variés (n°s 19-44 pour Charles de Blois, n°s 113-114 pour Jean IV, et n° 141 autorité bretonne indéterminée).

67. Dessin incertain pour les extrémités des branches de la croix, mais la description mentionne clairement une « croix tréflée aux trois extrémités supérieures, et à pied avec traverse » (SAULCY 1880, p. 98).

68. « Double parisis. IOHANNES REX dans le champ FRANCORV REX (*sic* !) sous un lis. R/ MONÉTA DVPLEX. Croix de Bourges avec pied (n° 113). R4 Bil B. ». Note : le second REX est de trop. Le « n° 113 » renvoie à Combrouse, avec une description trop vague.

69. <https://sites.google.com/site/monnaiesdearendil/plan-du-site/royales-francaises/jean-ii-1350-a-1364/double-parisis> (consulté le 11 juin 2019).

On en trouve également au moins un exemplaire imité dans le dépôt de Saint-Ouen-en-Belin, aux côtés d'un grand nombre de doubles variés, et pour lequel les monnaies blanches fournissent un TPQ de mars 1357⁷⁰.

3. Le double « REX couronné »

a. Espèce

A/ +IOHANNES O FRANCORV, REX dans le champ surmonté d'une couronne.

R/ +MONETA O DVPLEX, croix pattée portant un quadrilobe évidé en cœur.

Réf : L. 330-330e ; D. 320-320C.

Ce type doit être distingué du suivant (L. 335 ; D. 329), qui présente une grande couronne coupant en haut la légende et surmontant le mot REX, plus petit. La croix du revers est également bien différente.

b. Différents d'émission

Deux différents d'émission, signalant donc l'existence d'au moins trois émissions, sont documentés (figure 4) :



Figure 4 - Doubles « REX couronné ».

70. Le Mans, collections du Musée Jean-Claude Boulard - Carré Plantagenêt, Archéologie et Histoire. Onze exemplaires du dépôt monétaire de Saint-Ouen-en-Belin y sont conservés. Nous tenons à remercier madame Julie Bouillet de nous avoir communiqué les photos de ces monnaies.

Aucun différent. Les monnaies sont conformes à la description ci-dessus.

Réf. : L. 330 ; D. 320.

Ex. : *Coll. Marchéville* 819-821 ; BnF 741 (1,30 g), 1982-386 (piéfort) ; *Coll. Motte* 248 (piéfort).

Besants (champ). À l'avvers, deux besants viennent accoster la couronne. Au revers, un besant est disposé au bout de chacun des quatre bras de la croix.

Réf. : L. 330 a et b (piéfort) ; D. 320A.

Ex. : *Coll. Marchéville* 815.

Molettes (champ). À l'avvers, deux molettes viennent accoster la couronne, en remplacement des besants. Au revers, un besant est disposé au bout de chacun des quatre bras de la croix.

Réf. : L. 330 c et d (piéfort) ; D. 320B.

Ex. : *Coll. Marchéville* 813-814 ; BnF 1982-387 (piéfort) ; *Coll. Motte* 249 (piéfort).

c. Imitations

- Duché de Bretagne, Charles de Blois (1341-1364), *Aucun différent* (B. 443 ; J. 108a-b et e), différent *Besants* (J. 108c-d) et différent *Molettes* (B. 441-442, 457-458 ; J. 108g-k). Nombreux exemplaires mal lus ou hybrides.
- Duché de Bretagne, Jean IV (1345-1399), *Aucun différent* (B. 538 ; J. 172a, 173a-b) et différent *Molettes* (B. 536 et 539 = J. 172b-c).
- Duché d'Aquitaine, Édouard III (1325-1377), *Aucun différent* (E. 90 = W. 110) et différent *Molettes* (E. 90a = W. 111-112).
- Évêché de Cambrai, Pierre IV d'André (1349-1368), *Aucun différent* (ENGEL, SERRURE 1905, p. 1072, fig. 1945).

d. Attestations en dépôts

Ce double est présent dans de nombreux dépôts monétaires, essentiellement ceux ayant une datation précoce. On en trouve ainsi à Plounévez-Lochrist, Saint-Martin-de-Boscherville, Savenay et Oudon (TPQ janvier 1355). Quelques exemplaires sont présents de façon épisodique dans des dépôts plus tardifs tels Louviers (TPQ mai 1358) et Ruffiac (TPQ juillet 1358).

4. Le double « châtél couronné »

a. Espèce

A/ IOHANNES ◊ REX ◊ FRANC, châtél couronné dont les montants sont fleurdelisés.

R/ +MONETA ◊ / ◊ DVPLEX, croix pattée dont le pied coupe la légende, cantonnée de quatre lis, deux mouvant du centre (1, 2) et deux mouvant du grénétis (3, 4).

Réf. : L. 336-336c ; D. 323.

Remarque : l'utilisation du châtél en fait un double de système tournois.

b. Différents d'émission

Ce double, dont les différents d'émission ont longtemps été mal décrits, a récemment fait l'objet d'un nouvel examen complet⁷¹. La lecture croisée d'exemplaires originaux et d'imitations bretonnes permet de distinguer au moins quatre émissions successives (figure 5) :



Figure 5 - Doubles « châtel couronné ».

Aucun différent. Les monnaies sont conformes à la description ci-dessus.

Réf. : L. 336 et 336a (piéfort) ; D. 323.

Ex. : BnF 750 ; Carnavalet C438 ; MdP PAR-1118 (piéfort).

Annelet (champ). À l'avert, un anneau est présent sous le châtel. Au revers, un besant est disposé au bout de chacun des bras latéraux de la croix.

Réf. : L. 336b ; D. absent.

Ex. : HOFFMANN 1878, pl. XXIII n° 64 ; SALAÜN 1999b (1,01 g).

Croix recroisetée. À l'avert, deux besants viennent accoster le fronton du châtel. Au revers, le pied de la croix est recroiseté.

Réf. : L. 336c (piéfort) ; D. absent.

Ex. : BnF C3635 (piéfort = L. 336c) ; ROLLIN, FEUARDENT 1900, pl. X, n° 9.

Pied accosté. À l'avert, l'éventuel différent d'émission n'a pu être observé. Au revers, deux besants accostent le pied de la croix dans le champ, juste au-dessus du recroisement.

Réf. : L. absent ; D. absent.

Ex. : Prototypé royal non retrouvé, imitations documentées pour le duché de Bretagne.

71. CARDON, KIND 2019, p. 205-212.

c. Imitations

- Duché de Bretagne, Charles de Blois (1341-1364), *Aucun différent* (B. 437 = J. 130a), différent *Annelets* (BIGOT 438 = J. 130e), différent *Croix recroisetée* (J. 130b) et différent *Pied accosté* (B. 439 ; J. 130c-d).
- Duché de Bretagne, Jean IV (1345-1399), *Aucun différent* (coll. Th. Sérot), différent *Annelets* (J. 201⁷²), différent *Croix recroisetée* (SÉROT 2010, p. 74).

d. Attestations en dépôts

Ce double est absent du dépôt précoce de Plounevez-Lochrist. On le trouve en revanche dans les dépôts de Saint-Martin-de-Boscherville et plus encore Savenay où il est majoritaire. On en trouve encore quelques exemplaires dans les dépôts plus tardifs de Louviers (TPQ mai 1358) et Ruffiac (TPQ juillet 1358).

5. Le double « REX entre six lis »

a. Espèce

A/ +IOHANNES : FRANCORVM, REX dans le champ entre six lis mouvant du centre, trois au-dessus et trois au-dessous.

R/ +MO/NET/ADVP/LEX, croix pattée, aux extrémités prolongées de deux barres perpendiculaires suivies d'un lis coupant la légende.

Réf. : L. 332 ; D. 322.

b. Différents d'émission

Aucun différent d'émission n'a été observé sur les exemplaires documentés (figure 6). Un différent est signalé pour les imitations bretonnes (un besant de part et d'autre de REX), mais n'a jamais été vu sur les nombreux exemplaires connus du prototype royal.



Figure 6 - Double « REX entre six lis » (× 1,5).

72. Le dessin est inexact, voir la photo parue dans SALAÜN 1999a, p. 83.

Aucun différent. Les monnaies sont conformes à la description ci-dessus.

Réf. : L.332 ; D. 322.

Ex. : *Coll. Marchéville* 816-818 ; SAULCY 1880, nos 32-34 (1,20-1,25 g) ; BnF 743 (1,32 g) ; dépôt monétaire de Baye (1,35 et 1,40 g)⁷³.

c. Imitations

- Duché de Bretagne, Charles de Blois (1341-1364), *Aucun différent* (B. 445-449 = J. 122a-c). Certains exemplaires portent ce qui semble être un différent d'émission, peut-être propre au duché de Bretagne (B. 444 = J. 122c). Un exemplaire unique publié par Gildas Salaün semble même porter un second différent d'émission, signalant donc l'existence d'au moins trois émissions différentes dans le duché.
- Duché de Bretagne, Jean IV (1345-1399), *Aucun différent* (B. 542 = J. 188b). Certains exemplaires portent ce qui semble être un différent d'émission, peut-être propre au duché de Bretagne (B. 543-544 = J. 188a et c).
- Duché de Bar, Robert (1352-1411), *Aucun différent* (F. 12). Le comté de Bar devient duché en 1354.
- Évêché de Cambrai, Pierre IV d'André (1349-1368), *Aucun différent* (MARCHÉVILLE 1896, p. 28-33).

d. Attestations en dépôts

Ce double ou ses imitations est absent des dépôts monétaires du début du règne de Jean II qui ont déjà été mentionnés (1350-1355). Une imitation bretonne figure peut-être dans le dépôt de Saint-Martin-de-Boscherville, aux côtés de doubles au « REX couronné » et au « châtel couronné ». On le trouve en nombre dans le dépôt de Louviers, daté entre mai et septembre 1358 par Jens Christian Moesgaard. Ils sont alors associés presque exclusivement aux doubles portant un grand lis, examinés ci-après. La même association entre les doubles « REX entre six lis » et « grand lis » se trouve dans le dépôt monétaire de Baye. On trouve enfin un nombre appréciable de ces doubles dans le dépôt de Ruffiac (TPQ juillet 1358), associés cette fois-ci à une plus grande diversité de doubles.

6. Le double « grand lis »

a. Espèce

A/ +IOHANNES ◊ FRANCORV ◊ REX, grande fleur de lis.

R/ +MONETA/DVPLEX, croix fleurdelisée dont le pied recroiseté coupe la légende.

Réf. : L. 334-334a ; D. 324-324A.

73. Ce dépôt, publié par M. de Marchéville en 1896, contenait deux exemplaires qui passent vraisemblablement ensuite dans sa collection.

b. Différents d'émission

Un différent d'émission, signalant donc l'existence d'au moins deux émissions, est documenté (figure 7) :



Figure 7 - Doubles « grand lis ».

Aucun différent. Les monnaies sont conformes à la description ci-dessus.

Réf. : L.334 ; D. 324.

Ex. : SAULCY 1880, n° 46 (1,15 g) ; *Coll. Marchéville* 826-828 ; BnF 745-746 ; *Coll. Sion* (1,54 g).

Besants (champ). À l'avvers, deux besants viennent accoster la fleur de lis. Au revers, deux autres besants viennent en cantonnement de la croix, en 1 et 2⁷⁴.

Réf. : L.334a ; D. 324A.

Ex. : SAULCY 1880, n° 48 (0,95 g ; 1,10 g) ; *Coll. Marchéville* 829.

c. Imitations

- Duché de Bretagne, Charles de Blois (1341-1364), *Aucun différent* (J. 156).
- Duché de Bretagne, Jean IV (1345-1399), *Aucun différent* (SÉROT 2014, p. 36).
- Duché de Bourgogne, Philippe de Rouvres (1349-1361), *Aucun différent* (DUMAS 1988, 12-13).

d. Attestations en dépôts

Le double « grand lis » est absent des dépôts du début du règne de Jean II (1350-1355). On le trouve en quantité dans les dépôts monétaires de Louviers (TPQ mai 1358) et Baye associés à des doubles « REX entre six lis ». C'est le seul double, présent en un seul exemplaire aux côtés de deniers tournois, qui figure dans la bourse perdue de Baubigny-Dracy. On retrouve enfin ce double de façon épisodique dans les dépôts plus tardifs, associés à des doubles d'autres types : Gramat (TPQ août 1358), Ruffiac (TPQ juillet 1358) ou Mirepoix (TPQ avril 1361).

74. Le dessin de Saulcy montre un pseudo-besant dans l'angle de la croix en 1 qui peut porter à confusion : il ne s'agit en fait que d'une concrétion de métal sans signification.

7. Le double «trois lis couronnés»

a. Espèce

A/ +IOHANNES FRANCORV REX, trois lis posés 2 et 1 sous une couronne.

R/ +MONETA/DVPLEX, croix pattée dont le pied coupe la légende, cantonnée de quatre lis, deux mouvant du centre (1, 2) et deux mouvant du grènetis (3, 4).

Réf. : L. 339 ; D. 327.

b. Différents d'émission

Aucun différent d'émission n'a été observé sur les exemplaires documentés (figure 8).

Aucun différent. Les monnaies sont conformes à la description ci-dessus.

Réf. : L.339 ; D. 327.

Ex. : SAULCY 1880 63 (1,25 g) ; Coll. Marchéville 847 ; BnF 753 (1,30 g) ; CGB v18_1055 (1,36 g) et v42_0066 (1,22 g) ; Coll. Sion (1,32 g).



Figure 8 - Double «trois lis couronnés» (Coll. Sion).

c. Imitations

- Duché de Bretagne, Charles de Blois (1341-1364), *Aucun différent* (B. 440 = J. 105). À noter qu'il existe un hybride associant le coin de droit d'un gros aux trois lis d'une émission spécifiquement bretonne postérieure à octobre 1359 et d'un coin de droit du double aux trois lis couronnés⁷⁵. J. Chr. Moesgaard suppose que c'est bien un gros aux trois lis que le monnayeur a voulu frapper, et que l'utilisation par erreur du droit du double n'est dû qu'à leur iconographie très proche. Le double tournois aux trois lis est donc contemporain ou légèrement antérieur à octobre 1359.

d. Attestations en dépôts

Il n'est documenté dans aucun dépôt monétaire.

75. Pour le droit du gros, la croix est pointée à ses extrémités (J. 103, en tant que « demi-gros »). MOESGAARD 1995.

8. Le double « couronne sur barre annelée, croix fleurdelisée »

a. Espèce

A/ +IOHANNES (?) REX (?) FRA, grande couronne surmontant une barre annelée du châtel.

R/ ++ΜΟΝΕΤΑ DVPLEX, croix latine fleurdelisée et recroisetée.

Réf. : L. 335b-c (piéfort) ; D. 325A.

Remarque : la barre annelée est celle du châtel tournois, il s'agit donc probablement d'un double de système tournois.

Le double tournois correspondant à cette description a fait l'objet de classements très différents. Pour J. Lafaurie, ce double est une variante – pas même une émission propre – du double « grande couronne sur REX », étudié ci-dessous (L. 335 ; D. 328). La trop grande variation du type ne permet pas de retenir cette hypothèse, qui se fondait sans doute sur la même variation entre les émissions du double de Charles IV (L. 248-248c ; D. 244-244C). J. Duplessy propose quant à lui de voir dans ce double tournois une nouvelle émission du double « couronne sur barre annelée, croix latine », le changement de croix faisant office de différent d'émission. Cette hypothèse ne nous semble pas recevable. D'une part, le double « couronne sur barre annelée, croix latine » est aujourd'hui mieux documenté : un différent d'émission a été publié il y a quelques années par J.-Ph. Cormier⁷⁶ et l'attribution de cette espèce au Languedoc, ordonnance du 12 mai 1359, paraît acquise⁷⁷. D'autre part, et malgré le fait que le type soit identique, le changement d'iconographie de la croix nous paraît trop important pour être interprété comme un différent d'émission. Le passage pour une même espèce d'une croix pattée dont le pied coupe la légende à une croix fleurdelisée dont le pied ne coupe pas la légende serait un cas unique dans le monnayage de Jean II. Nous préférons pour ces raisons considérer ce double tournois comme une espèce propre. Toutefois, la forte parenté typologique existant entre ce double et celui attribué au Languedoc n'est pas anodine et doit être gardée en mémoire.

b. Différents d'émission

Aucun différent d'émission n'a été observé sur les exemplaires documentés (figure 9).

Aucun différent. Les monnaies sont conformes à la description ci-dessus.

Réf. : L. 335b-c (piéfort) ; D. 325A.

76. CORMIER 2008.

77. CARDON, KIND 2019, p. 241-242, 245.

Ex. : BLANCHET 1919 (0,98 g) ; SAVÈS 1975 [Mirepoix], n° 3 (0,93* g) ; CGB bry_431673 (0,99* g) ; Coll. part. [Gramat] (1,24 g)⁷⁸ ; Coll. part. [Saint-Aubin-Épinay] (0,67* g ; 0,86* g ; 0,97* g ; 1,00* g ; 1,06* g ; 1,08* g)⁷⁹.



Figure 9 - Double « couronne sur barre annelée, croix fleurdelisée »
(Coll. part. [Gramat]).

c. Imitations

- Duché de Bretagne, Charles de Blois (1341-1364), *Aucun différent* (B. 450 = J. 121). Cette imitation, longtemps connue uniquement par un dessin de Duby, a depuis été confirmée par un exemplaire mis au jour dans le dépôt monétaire des environs de Gramat⁸⁰.

d. Attestations en dépôts

Le double « couronne sur barre annelée, croix fleurdelisée » est absent de tous les dépôts monétaires datant de la première moitié du règne de Jean II. Outre les dépôts précoces déjà mentionnés (1350-1355), il est absent de celui de Louviers, daté du courant de l'année 1358 (mai-septembre 1358). On le trouve en revanche dans les dépôts peut-être légèrement plus tardifs malgré un TPQ situé également en 1358 : il est ainsi majoritaire à Saint-Aubin-Épinay (TPQ janvier 1358) et Gramat (TPQ août 1358). Les dépôts de Ruffiac (TPQ juillet 1358) et Mirepoix (TPQ avril 1361) n'en contiennent déjà plus qu'un petit nombre.

9. Le double « FRAN couronné sur un lis »

a. Espèce

A/ IOHANNES (☩ évidé) REX, FRAN dans le champ, sous une grande couronne coupant la légende, et surmontant un petit lis.

R/ +MONETA (☩ ou ☩ évidé) DVPLEX, croix pattée dont les bras sont chacun prolongés par un petit lis.

Réf. : L. 326 ; D. 316.

78. Les poids suivis d'un * sont ceux de monnaies incomplètes ou fortement ébréchées.

79. MOESGAARD, SALAÜN 1999.

80. JÉZÉQUEL 2009, p. 45.

b. Différents d'émission

Aucun différent d'émission n'a été observé sur les exemplaires documentés (figure 10).

Aucun différent. Les monnaies sont conformes à la description ci-dessus.

Réf. : L. 326) ; D. 316.

Ex. : Coll. *Marchéville* 823-825 ; BnF 744 (1,08 g) ; CGB t02_0471=v54_0038 [Mirepoix] (1,05 g), bry_447925 (1,11 g) et v19_0561 (1,24 g).



Figure 10 - Double « FRAN̄ couronné sur lis » (© BnF, 744).

c. Imitations

- Duché de Bretagne, Charles de Blois (1341-1364), *Aucun différent* (B. 451-454 ; J. 109-110). La croix du revers, cependant latine, n'est donc fleurdéliée que sur ses trois bras supérieurs.
- Duché de Bretagne, Jean IV (1345-1399), *Aucun différent* (B. 547 = J. 174). La croix du revers, cependant latine, n'est donc fleurdéliée que sur ses trois bras supérieurs.

d. Attestations en dépôts

Le double « FRAN̄ couronné sur un lis » est absent de tous les dépôts monétaires datant de la 1^{re} moitié du règne de Jean II. Outre les dépôts précoces déjà mentionnés (1350-1355), il est absent de celui de Louviers daté de l'année 1358 (mai-septembre 1358), mais également de ceux de Saint-Aubin-Épinay (TPQ janvier 1358) et de Gramat (TPQ août 1358) qui sont peut-être légèrement plus tardifs. Ce double est en revanche bien représenté dans le dépôt de Ruffiac (TPQ juillet 1358) et quelques exemplaires figurent encore dans celui de Mirepoix (TPQ avril 1361). C'est enfin le seul double au nom de Jean roi de France figurant dans le dépôt de Courpiac (Gironde), dont le *terminus* est fourni par des monnaies de Prince Noir (TPQ 1362), avec 6 exemplaires du double imitant peut-être le double royal « FRAN̄C/ORV couronné » décrit ci-après (DHÉNIN 1994).

10. Le double « FRANÇ/ORV couronné »

a. Espèce

A/ +IOHANNES : DEI : GRA : REX (deux annelets superposés), FRANÇ/ORV dans le champ sous une couronne.

R/ +ΜΟΝΕΤΑ/DVPLEX, croix latine fleurdelisée, recroisetée et haussée dont le pied coupe la légende.

Réf. : L. absent ; D. absent

Remarque : à noter le poids lourd des deux exemplaires documentés.

b. Différents d'émission

Aucun différent d'émission n'a été observé sur les exemplaires documentés (figure 11).

Aucun différent. Les monnaies sont conformes à la description ci-dessus.

Réf. : L. absent ; D. absent.

Ex. : JÉZÉQUEL 2010 = CGB v61_0416 (1,68 g) ; BnF 2000.307 = Argenor, avril 2000, n° 210 (1,54 g).



Figure 11 - Double « FRANÇ/ORV couronné ».

c. Imitations

- Duché de Bretagne, Charles de Blois (1341-1364) ou Jean IV (1345-1399), *Aucun différent* (J. 113 = J. 176 = BnF Z2945)⁸¹.
- Duché d'Aquitaine, Edouard III (1325-1362, 1372-1377), *Aucun différent* (E. 94 ; W. 114). Ce double est d'un type proche du double royal « FRANÇ/ORV couronné », mais quelques éléments permettent de douter qu'il s'agit bien d'une imitation de ce dernier, à commencer par le fait que la couronne de l'avvers coupe ici la légende.
- Duché d'Aquitaine, le Prince Noir (1362-1372), *Aucun différent* (E. 209-213 ; W. 233-241). Là encore, ce double présente quelques différences avec le double royal étudié ici, ce qui ne permet pas de trancher entre imitation ou type propre : la couronne coupe parfois la légende, la croix du revers est parfois fleurdelisée, parfois tréflée.

81. Cette monnaie, restée unique, a été publiée par DUMAS 1963, p. 104.

d. Attestations en dépôts

Ce double, connu à seulement deux exemplaires, n'est pour le moment documenté par aucun dépôt monétaire.

11. Le double « grande couronne sur REX »

a. Espèce

A/ •IOHANNES ◦FRANCORV•, grande couronne dont le lis sommital coupe la légende, surmontant REX.

R/ +MONETA/DVPLEX•, croix latine fleurdelisée dont le pied recroiseté coupe la légende. Le recroisement est parfois traité sous la forme de deux petits besants collés au pied⁸².

Réf. : L. 335 ; D. 329.

Le type de ce double est repris en tant que double tournois sous le règne de Charles V, avec une première ordonnance le 24 juillet 1364⁸³. Les conditions changent alors, mais le pied reste identique. Une modification mineure est effectuée à cette occasion : si le revers est identique, la couronne de l'avers est légèrement moins haute et ne coupe désormais plus la légende en haut.

b. Différents d'émission

Aucun différent d'émission n'a été observé sur les exemplaires documentés (figure 12).

Aucun différent. Les monnaies sont conformes à la description ci-dessus.

Réf. : L. 335 ; D. 329.

Ex. : SAULCY 1880, nos 17 (1,00 g) et 92 (1,40 g) ; Coll. Marchéville 840-843 ; Coll. Motte 251 (piéfort) ; BnF 747 (1,35 g) ; CGB bry_253947 (1,50 g) ; Coll. Cormier (1,46 g).



Figure 12 - Double « Grande couronne sur REX ».

82. DHÉNIN 1974, p. 652. Par exemple : Coll. Marchéville 842 ; CGB bry_253947.

83. DHÉNIN, LECLERCQ 1974.

c. Imitations

- Duché de Bretagne, Charles de Blois (1341-1364), *Aucun différent* (B. 455-456 ; J. 107). Poids : 1,43 g.
- Duché de Bretagne, Jean IV (1345-1399), *Aucun différent* (B. 550-551 ; J. 170). Poids : 1,46 g.
- Duché de Bar, Robert (1352-1411), *Aucun différent* (F. 13). Le comté de Bar devient duché en 1354. Poids : 1,33-1,39 g.
- Évêché de Verdun, Hugues de Bar (1351-1361), *Aucun différent* (F. 1). Hugues de Bar meurt en août 1361. Poids : 1,51 g.

d. Attestations en dépôts

Le double « grande couronne sur REX » est absent de tous les dépôts monétaires datant de la première moitié du règne de Jean II. Outre les dépôts précoces déjà mentionnés (1350-1355), il est absent de celui de Louviers, daté de l'année 1358 (mai-septembre 1358), mais également de ceux de Saint-Aubin-Épinay (TPQ janvier 1358) et de Gramat (TPQ août 1358) qui sont peut-être légèrement plus tardifs. Ce double est en revanche bien représenté dans le dépôt de Ruffiac (TPQ juillet 1358). Les imitations de ce double de Bar et de Verdun sont enfin majoritaires dans le second dépôt monétaire de Baye, qui n'est malheureusement daté par aucune monnaie blanche.

Synthèse des types, différents d'émission, poids et éléments de datation

La figure 13 synthétise les types et différents d'émission de doubles tournois et parisis sous le règne de Jean II documentés par les monnaies, en excluant les émissions spécifiques au Languedoc. Ce tableau diffère sur plusieurs points de ceux sur lesquels se sont fondés A. Dieudonné, J. Lafaurie et J. Duplessy pour établir le classement des doubles⁸⁴. Les explications de ces modifications ont été données précédemment, et les incertitudes ont été mentionnées. Nous obtenons donc 11 espèces de doubles, hors Languedoc.

84. DIEUDONNÉ 1932 ; LAFAURIE 1951 ; DUPLESSY 1999.

Espèce	Différents d'émission	Éléments de datation
Philippe VI		
FRAN/CORV, croix fleurdelisée	Trèfle initial à l'A/	-
	Lis initial à l'A/, croix recroisetée au R/	
Jean II		
FRAN/CORV, croix fleurdelisée	-	Dernier type de Philippe VI. Imité par Yolande de Bar, régente (1349-1352). Dans dépôts précoces (avant 1355)
	Deux besants au-dessus et au-dessus du type à l'A/, et encadrant le pied de la croix au R/	
	Deux trèfles encadrant le besant supérieur à l'A/, et le pied de la croix au R/	
REX couronné	-	Dans dépôts précoces (avant 1355)
	Deux besants encadrant la couronne, besants au bout des bras latéraux de la croix	
	Deux molettes encadrant la couronne, besants au bout des quatre bras de la croix	
Châtel couronné	-	Type tournois (châtel)
	Annelet sous le château, besants à l'extrémité des bras latéraux de la croix	
	Besant accostant le fronton du châtel, croix longue recroisetée	
	Indéterminé à l'A/, besants encadrant le pied de la croix dans le champ au R/	
FRAN/CORV, croix bourgeoise	Lis initial à l'A/, croix bourgeoise au R/	-
REX entre 6 lis	-	Associé au double « grand lis » à Baye et Louviers. Imité après 1354 (Bar)
Grand lis	-	Associé au double « REX entre 6 lis » à Baye et Louviers
	Deux besants encadrant la fleur de lis à l'A/ et la croix du R/	Absent du trésor de Baye
Trois lis couronnés	-	Un hybride avec gros aux trois lis (juin 1359) en Bretagne
Couronne sur barre annelée, croix fleurdelisée	-	Type tournois (barre annelée)
FRAN couronné sur un lis	-	Dans dépôts tardifs (post 1358)
FRANC/ORV couronné	-	Poids lourd (1,54, 1,68). Aucune attestation en dépôt. TM. Type proche en Aquitaine vers 1361-1362.
Grande couronne sur REX	-	Tardif (post 1358). Poids lourd (1,35 ; 1,48 ; 1,50). Type continué sous Charles V
Charles V		
Couronne sur REX	-	Dhénin, Leclercq 1974

Figure 13 - Synthèse des types, différents d'émission et éléments de datation des doubles tournois et parisis (fin Philippe VI-début Charles V), hors Languedoc.

III. Proposition de classement des doubles tournois et doubles parisis de Jean II

Après avoir présenté de façon distincte les données issues des textes et celles issues de l'examen des monnaies, il est possible de tenter un nouveau classement des doubles tournois et parisis du règne de Jean II. Les informations en notre possession ne permettent pas d'établir un classement certain de tous les doubles. Nous effectuons donc une distinction entre les attributions certaines (notamment lorsque les textes décrivent le type), les attributions probables (lorsqu'il y a un faisceau d'indices convergents), et enfin les attributions possibles, nécessitant des éléments complémentaires (lorsque les indices sont trop minces ou divergents). Notre démonstration suit non pas l'ordre chronologique du classement mais le degré de certitude des attributions. Les différents d'émission sont détaillés dans le tableau synthétique final.

1. Cinq attributions certaines

Les données archivistiques et numismatiques nous semblent suffisantes pour considérer comme certaines l'attribution de cinq espèces de doubles.

a. Le double [parisis] «FRAN/CORV à la croix fleurdelisée» (18 mars 1351)

Le mandement du 18 mars 1351 précise que les doubles deniers, dont le système n'est pas précisé, doivent être « sur le coing et forme de ceulx que nous faisons faire à présent et sur le pié de monnoye XXXVI^e, à tel pois, de telle loy et à telle différence comme bon vous semblera ». Il s'agit donc de faire perdurer la frappe du double parisis ordonné par Philippe VI la veille de sa mort, soit le 21 août 1350, en maintenant le même pied et en remplaçant bien évidemment le nom du roi. Ce double parisis au nom de Jean II connaît trois émissions dont les différents ne sont pas précisés par les textes, mais ces derniers sont évoqués dans l'exécutoire du 11 octobre 1351. Nous connaissons trois émissions du double parisis «FRAN/CORV à la croix fleurdelisée» au nom de Jean (L. 329-329e ; D. 317-317A) dont le type reprend celui du dernier double parisis de Philippe VI. L'imitation connue pour Yolande, régente du comté de Bar, permet de situer la frappe du prototype entre 1350 et 1352. C'est ce double qui circule à Douai sous le nom de « trompé », adoptant le même nom que le double parisis identique de Philippe VI, apparu à Noël 1350. Son cours chute à deux deniers tournois en juin 1351 puis à une obole parisis en février 1352, lors du retour de la monnaie forte⁸⁵.

85. DUMAS, MESTAYER 2015, p. 376.

b. Le double tournois « REX couronné » (22 juillet 1352)

Le double tournois ordonné pour la première fois le 22 juillet 1352 connaît quatre émissions, les différents de la deuxième et de la troisième émission étant précisés par les textes. Ces différents correspondent en tous points à ceux documentés pour les doubles au type « REX couronné » (L. 330-330e ; D. 320-320C). Ils n'ont en outre été observés sur aucun autre type de double. Les imitations n'apportent aucun élément discriminant. En revanche, des doubles à ce type sont présents dans le dépôt de Plounévez-Lochrist qui vient d'être mentionné, associés à des doubles parisis « FRAN/CORV à la croix fleurdélisée ». Cette attribution ne fait donc pas de doute, et a par ailleurs été retenue par F. de Saulcy, J. Lafaurie et J. Duplessy⁸⁶.

c. Le double tournois « châtel couronné » (5 octobre 1353)

Le double tournois au « châtel couronné » ordonné pour la première fois le 5 octobre 1353 connaît quatre émissions et les différents de l'une, la troisième, sont précisés dans le mandement. La description de ces différents, notamment « aux deux costez de l'escu, deux petis points » a longtemps laissé les numismates perplexes, mais nous avons récemment proposé de comprendre le mot « écu » au sens de triangle voire de fronton, acception attestée durant le bas Moyen Âge⁸⁷. On peut alors reconnaître sans difficulté le double tournois au « châtel couronné », documenté pour les monnaies par au moins trois émissions, peut-être quatre (L. 336-336c ; D. 323). Les imitations n'apportent pas d'élément discriminant. Les dépôts monétaires viennent toutefois appuyer cette attribution. Si ce double tournois est absent du dépôt de Plounévez-Lochrist, il est en revanche associé au double « REX couronné » dans ceux de Saint-Martin-de-Boscherville et de Savenay. C'est vraisemblablement sous le nom de « rescauffé » que ce double tournois circule à Douai en 1354⁸⁸.

d. Le double tournois « grand lis » (7 février 1358)

Le double tournois ordonné pour la première fois le 7 février 1358 connaît deux émissions, et les différents de la seconde sont précisés par l'exécutoire : la croix est cantonnée d'un besant en 1 et 2, et le type est accosté de deux besants. On reconnaît là encore sans peine le double tournois au « grand lis », dont les différents correspondent parfaitement (L. 334-334a ; D. 324-324A).

86. SAULCY 1880, nos 10, 14 et 16 ; L. 330-330 ; D. 320-320C.

87. CARDON, KIND 20019, p. 205-212.

88. DUMAS, MESTAYER 2015, p. 376.

Les imitations ne fournissent pas d'élément discriminant. Les dépôts viennent toutefois appuyer cette attribution. Ce double est absent des dépôts précoces (1350-1355), et on ne le trouve en quantité notable que dans les dépôts de Louviers, daté entre mai et septembre 1358 par les monnaies d'argent, et dans celui de Baye, qui n'est pas autrement daté. Cette attribution ne fait donc pas de doute, et a par ailleurs été retenue par F. de Saulcy, J. Lafaurie et J. Duplessy⁸⁹.

e. Le double tournois « grande couronne sur REX » (14 avril 1361)

Le double tournois ordonné le 14 avril 1361 est connu par une unique émission sur le pied 21^e. Il s'agit du dernier double ordonné par Jean II. Le 24 juillet 1364, le nouveau roi Charles V ordonne la frappe de doubles tournois, toujours sur le pied 21^e. Ni le mandement ni l'exécutoire n'en précisent le type. Le double tournois de Charles V a été retrouvé et est au type d'une couronne surmontant REX, avec au revers une croix latine fleurdelisée dont le pied recroiseté coupe la légende⁹⁰. La continuité du type, avec une modification mineure de la forme de la croix et du pied incite à classer le double au nom de Jean « grande couronne sur REX » (L. 335 ; D. 329) au 14 avril 1361. Le poids théorique est élevé (1,74 g), et les exemplaires documentés du double « grande couronne sur REX », quoique plus légers, sont parmi les plus lourds du règne (1,35-1,50 g). Les exemplaires d'imitation présentent également des poids élevés (1,33-1,51 g). Hugues de Bar, évêque de Verdun, imite ce double tournois. Il décède en août 1361, ce qui ne vient pas contredire cette attribution mais suppose une grande rapidité dans les processus d'imitation. Ce double est absent des dépôts monétaires précoces (1350-1358), ce qui vient renforcer l'hypothèse d'une datation tardive. Le seul dépôt dans lequel il est attesté est celui de Ruffiac, qui contient une grande diversité de types de doubles et pour lequel les monnaies blanches fournissent un TPQ de juillet 1358. J. Lafaurie, qui ne connaissait pas le double tournois de Charles V, supposait déjà une continuité de type, et l'exemplaire publié en 1974 par M. Dhénin et P. Leclercq est venu conforter cette position, suivie depuis par J. Duplessy⁹¹.

2. Quatre attributions probables

Le classement de quatre doubles peut être effectué sur la base de faisceaux d'indice convergents, et en l'absence d'éléments contradictoires. Ces attributions nous paraissent probables, mais de nouveaux éléments seraient bienvenus pour les confirmer.

89. SAULCY 1880, nos 46 et 48 ; L. 334-334a ; D. 324-324A.

90. L. 374 (non retrouvé) ; DHÉNIN, LECLERCQ 1974 ; D. 365.

91. DHÉNIN, LECLERCQ 1974 ; D. 329.

a. Le double tournois « REX entre six lis » (30 décembre 1355)

Le double tournois ordonné le 30 décembre 1355 est un cas complexe. Les conditions d'émission sont modifiées le 16 janvier 1356, mais le pied 24^e est maintenu, ce qui nous permet de supposer une absence de différent d'émission. Le double tournois ordonné le 23 novembre 1356 sur le pied 48^e pose plus de difficultés, mais nous supposons pour les raisons explicitées précédemment que c'est bien le même type qui est maintenu, avec l'adjonction éventuelle de différents d'émission. Les sources écrites ne sont d'aucun secours pour déterminer le type de ce double tournois. F. de Saulcy, J. Lafaurie puis J. Duplessy ont tous trois attribué sans argumentaire ce double tournois aux ordonnances des 30 décembre 1355 et 16 janvier 1356 (L. 332 ; D. 322). C'est Marcel de Marchéville qui, publiant en 1896 le dépôt monétaire de Baye, fournit pratiquement les seuls éléments à notre disposition pour proposer cette attribution⁹². Le dépôt de Baye est en effet constitué en majorité (77 sur 140) de doubles tournois au « grand lis » ordonnés pour la première fois le 7 février 1358. Or, tous ces exemplaires sont de la première émission, et aucun ne présente les différences de la seconde émission, ordonnée le 7 mai 1358. M. de Marchéville conclut alors, en l'absence d'éléments contradictoires, que l'enfouissement du dépôt peut être daté entre février et mai 1358. Il note par ailleurs la présence de deux exemplaires du double « REX entre six lis », qui lui paraissent en bon billon et pèsent 1,35 et 1,40 g, ainsi que d'une imitation inédite de ce double pour l'évêché de Cambrai. Aucun autre double ne figure dans le dépôt, ce qui conduit M. de Marchéville à supposer que le double « REX entre six lis » est immédiatement antérieur à la première émission du double au « grand lis ». Il remarque d'ailleurs à cette occasion que ce double est également postérieur à 1354 car les imitations du Bar sont faites au nom de Robert en tant que duc, dignité qu'il n'acquiert qu'en 1354. Un autre dépôt monétaire, celui de Louviers, présente une datation et un profil similaire à celui de Baye. La majorité des doubles (24 ex.) sont au « grand lis », et un seul exemplaire porte les différents de la deuxième émission. La datation retenue par J. Chr. Moesgaard (entre mai et la fin de l'été 1358) ne fait pas de doute, d'autant qu'elle est cohérente avec celle des monnaies blanches présentes⁹³. Dans ce dépôt, les doubles au « grand lis » sont associés à quelques doubles assurément plus anciens, « REX couronné », « châtel couronné », ainsi qu'à quelques exemplaires du double « REX entre six lis ». On a donc là un faisceau d'éléments convergents pour reconnaître le double « REX entre six lis » comme étant le double tournois ordonné le 30 décembre 1355.

Reste la question de l'émission ordonnée le 23 nov. 1356 sur le pied 48^e. Précisons d'abord que l'absence de tout autre type de double dans les dépôts de Baye et Louviers nous conforte dans l'idée que l'émission du 23 novembre

92. MARCHÉVILLE 1896, p. 30.

93. MOESGAARD 2015, p. 146-148.

1356 n'adoptait pas un nouveau type. Les comptes de fabrication de l'atelier de Troyes, situé à moins de 100 km de Baye, attestent d'ailleurs que ce double y a bien été frappé⁹⁴. S'il s'agit bien de la même espèce, donc du même type, l'utilisation d'un différent d'émission indiquant l'affaiblissement ne serait pas étonnant. Or aucun différent d'émission n'a été retrouvé pour le double « REX entre six lis » royal. En revanche, les imitations bretonnes présentent au moins un, peut-être deux, différents d'émission. Il pourrait s'agir, pour le premier des deux, d'une reprise du différent utilisé pour l'émission royale sur le pied 48° : aucun exemplaire royal ne vient cependant accréditer cette hypothèse. On peut alors émettre une seconde hypothèse. L'émission royale du 23 novembre 1356 est suivie par un long hiatus durant lequel aucun double n'est produit dans le royaume de France. Ce n'est qu'avec l'ordonnance du 7 février 1358, soit plus d'un an après, que la frappe d'un nouveau double est ordonnée. Le déclenchement d'une, voire deux nouvelles émissions propres au duché de Bretagne durant cet intervalle, serait alors tout à fait compréhensible.

b. Le double tournois « trois lis couronnés » (22 août 1358)

Le double tournois ordonné pour la première fois le 22 août 1358 connaît deux émissions, les différents de la seconde émission étant précisés dans l'exécutoire du 2 novembre 1358. Ce double tournois porte côté pile une couronne, au-dessous de laquelle un besant est ajouté pour la seconde émission, et côté croix une croix non précisée mais au-dessus de laquelle est ajouté un besant dans la seconde émission. L'usage d'un besant positionné au bout d'un bras d'une croix est documenté pour d'autres espèces monétaires de Jean II, mais ne se trouve que pour des croix pattées. Nous cherchons donc un double comportant d'un côté une couronne, et de l'autre une croix pattée, égale ou latine. Une seule espèce de double parmi les quatre qui restent à attribuer présente ces caractéristiques : le double « trois lis couronnés » (L. 339 ; D. 327). Les deux autres qui auraient pu être compatibles sont déjà attribuées : le double « REX couronnés » à l'émission de 1352-1353, et le double « couronne sur barre annelée, croix pattée » à l'émission de 1359 pour le Languedoc⁹⁵. Le problème est qu'aucun exemplaire du double « trois lis couronnés », royal ou imité, n'a été retrouvé avec un tel différent d'émission. On insistera toutefois sur le fait qu'il s'agit d'une espèce rare, dont nous n'avons pu retrouver que 5 exemplaires. H. Hoffmann puis L. Ciani le donnent d'ailleurs comme le plus rare des doubles de Jean II, hors piéforts. Ce double n'est de plus documenté dans aucun dépôt monétaire.

94. AN, Z^{1b} 1005.

95. CARDON, KIND 2019, p. 241-242, 245. Sur la base de la répartition uniquement méridionale des trouvailles, de l'absence d'imitations septentrionales, et l'augmentation caractéristique du poids entre les deux émissions. Voir CORMIER 2008 pour une proposition d'attribution de ce double à l'émission du 22 août 1358.

Une imitation de cette espèce est connue pour Charles de Blois, duc de Bretagne (1341-1364). Plus intéressant, J. Chr. Moesgaard a publié un hybride entre ce double aux « trois lis couronnés » et le gros aux « trois lis couronnés » d'octobre 1359. Cette pièce nous démontre que c'est manifestement un gros que l'ouvrier a voulu monnayer, le coin du double ayant été pris par erreur, et que par conséquent le double « trois lis couronné » est contemporain ou antérieur au gros « trois lis couronné⁹⁶ ». Si notre attribution est correcte, le double « trois lis couronnés » est donc frappé jusqu'en février 1359, date à laquelle un nouveau double est ordonné. Le coin de droit du double aux « trois lis couronnés » aura donc été conservé pendant 8 mois avant d'être confondu avec celui d'un gros aux trois lis.

c. Le double tournois « couronne sur barre annelée, croix fleurdelisée »
(22 février 1359)

Le double tournois ordonné pour la première fois le 22 février 1359 connaît quelques vicissitudes qui ont déjà été exposées. Le changement de pied ordonné trois jours plus tard permet de supposer que la première émission, sur le pied 36^e, n'a en réalité jamais été frappée. Les doubles frappés de l'émission suivante ne comportent donc très probablement pas de différent d'émission. Un nouvel affaiblissement est ordonné le 15 avril 1359 (pied 48^e) et ne semble pas avoir été distingué par un différent d'émission. Le double « couronne sur barre annelée, croix fleurdelisée » nous semble correspondre à ces émissions. Il s'agit tout d'abord de la seule espèce de double encore à classer dont le type est indubitablement tournois, en raison de la barre annelée du châtel présente sous la couronne côté pile. En deuxième lieu, ce double est majoritaire dans deux dépôts monétaires dont les *termini post quem*, fournis par les monnaies blanches, sont respectivement de janvier 1358 pour celui de Saint-Aubin-Épinay et août 1358 pour celui de Gramat. Il est absent des dépôts plus précoces (1350-1358) et quelques exemplaires figurent encore dans les dépôts plus tardifs de Ruffiac (TPQ juillet 1358) et Mirepoix (TPQ avril 1361).

Un dernier argument nous paraît justifier cette attribution tout en éclaircissant le problème posé par l'utilisation d'un type très proche en Languedoc. Nous avons dans un précédent article proposé de scinder en deux espèces différentes les doubles deniers au type « couronne sur barre annelée » portant pour les uns une croix latine fleurdelisée dont le pied recroiseté ne coupe pas la légende, et pour les autres une croix latine pattée dont le pied recroiseté coupe la légende. Cette seconde espèce, que nous avons nommée « couronne sur barre annelée, croix pattée » nous semble devoir être attribuée avec certitude à l'émission spéciale du Languedoc, ordonnée le 12 mai 1359. Il s'agit dans

96. MOESGAARD 1995.

ce dernier cas d'une émission spéciale destinée à maintenir une monnaie forte dans cette partie du royaume, au moment où les émissions royales plongent au pied 72^e. Si le classement que nous proposons est juste, la réutilisation du type à la couronne sur une barre annelée avec modification de la croix, serait une façon de prolonger une monnaie forte en Languedoc. Il s'agirait alors d'un des rares contre-exemple où un renforcement (pied 48^e à 30^e) ne se traduit pas par un changement explicite du type.

Une interversion de l'attribution des doubles « trois lis couronnés » et « couronne sur barre annelée, croix fleurdelisée » reste possible mais peu probable à notre avis. La réutilisation d'un coin de revers en octobre 1359 mentionnée ci-dessus y gagnerait en cohérence chronologique. La découverte d'un dépôt monétaire a peu de chance de fournir des éléments permettant de trancher cette question, du fait de la chronologie serrée et de la rareté du double « trois lis couronnés ». Un examen des poids serait également vain puisque les poids théoriques sont similaires. De même, une analyse des titres de fin ne donnerait sans doute rien puisque les titres théoriques couvrent les mêmes ordres de grandeur. Un seul élément serait discriminant : la découverte d'un exemplaire portant le différent de l'exécutoire du 30 octobre 1358, à savoir : « devers la croix, au-dessus d'icelle, I petit point, et devers la pille, au-dessoubz de la couronne, I petit point ».

d. Le double parisis « FRAN̄C/ORV couronné » (30 août 1360)

Le double parisis ordonné le 30 août 1360 pour une unique émission n'est décrit ni par le mandement ni par l'exécutoire. Ce double parisis se distingue par son poids théorique particulièrement lourd : 1,854 g. Il s'agit même du plus lourd double du règne. Aucun double royal retrouvé ne présente un tel poids, cependant les tolérances dans la fabrication des flans, l'action de la corrosion et les ébrèchements fréquents constatés sur les monnaies noires font que les poids constatés sont souvent inférieurs aux poids théoriques. Néanmoins, une espèce de double n'est attestée que par deux exemplaires, qui affichent tous deux des poids lourds, qui semblent être les plus lourds constatés pour des doubles royaux du règne de Jean II. Il s'agit des exemplaires du double « FRAN̄C/ORV couronné », dont l'un pèse 1,54 g et l'autre 1,68 g. Le seul exemplaire d'imitation connu pour le duché de Bretagne présente lui aussi un poids élevé avec 1,54 g. Aucun ne semble provenir d'un dépôt monétaire.

Si l'imitation bretonne ne donne aucune information chronologique, certaines espèces attribuées au duché d'Aquitaine méritent quelques mots. On connaît en effet des doubles deniers d'un type très proche pour Édouard III (1325-1362, 1372-1377) et le Prince Noir (1362-1372). Quelques différences sensibles ont été mentionnées : la couronne, plus petite, ne coupe pas nécessairement la légende, et la croix est parfois tréflée au lieu d'être fleurdelisée, mais l'allure générale est là. Surtout, ces doubles d'Aquitaine sont souvent assez

lourds⁹⁷ et, étant à cheval sur deux règnes, sont bien datés (1361-1362 env.). Il est admis qu'il s'agit là des doubles ordonnés par Edouard III lors de la réforme de novembre 1361 et d'un poids théorique de 1,80 g pour un titre de 319 ‰. Le contenu de fin est deux fois supérieur à celui du double royal du 30 août 1360, et reste bien plus élevé que pour n'importe quel double de Jean II. Et c'est ce type qui est choisi malgré le fait qu'un autre double, tournois et de meilleure qualité encore, soit alors frappé dans le royaume de France.

S'agit-il là pour le duc d'Aquitaine de rappeler une monnaie forte tout en évitant une confusion avec le type royal en usage ? Peut-être s'agit-il également de marquer, par l'emploi du type d'un double parisis, le cours particulier de ce double. Bien que nommé double, il a en effet cours pour 2,5 deniers bourdelois ou petits guyennois noir⁹⁸. Le double guyennois ordonné en novembre 1361 se place donc par rapport au petit guyennois noir dans un rapport identique à celui du double parisis par rapport au denier tournois. L'emploi pour ce double d'un type bilinéaire, qui serait d'après notre classification spécifique au système parisis, malgré les divergences des conditions d'émission, pourrait trouver là un élément d'explication.

3. Deux attributions possibles

Les deux dernières espèces connues par les textes sont les doubles parisis ordonnés respectivement le 11 juillet 1355 et le 31 décembre 1359. Deux espèces documentées par les monnaies restent de même à attribuer : le double « FRAN/CORV à la croix bourgeoise » et le double « FRAN/C couronné sur un lis ». Nous ne disposons pas en l'état d'éléments suffisants pour attribuer avec certitude l'une et l'autre. Ni les dépôts monétaires, ni les imitations ni les poids théoriques ne sont à l'heure actuelle discriminants pour distinguer ces deux espèces. Quelques indices permettent de formuler des hypothèses, mais qui demandent à être vérifiées à la faveur de nouvelles données. Trois types de données devraient permettre de trancher : un recensement des trouvailles puisque le double parisis ordonné le 31 décembre 1359 n'est pas ordonné pour le Languedoc et n'y circule donc vraisemblablement pas ; une analyse du titre des exemplaires conservés, puisqu'un fort écart est attesté (59 et 39 ‰ contre 119 ‰) ; et enfin de nouveaux dépôts monétaires datant des années 1355-1359 et contenant l'une ou l'autre de ces espèces.

a. Le double parisis « FRAN/C/ORV à la croix bourgeoise » (11 juillet 1355 ?)

Ce double parisis (L. - ; D. -) nous semble le meilleur candidat pour l'émission ordonnée le 11 juillet 1355. Quelques éléments vont dans ce sens, même

97. 1,30 g en moyenne et jusqu'à 1,55 g (WITHERS *et al.* 2015, p. 81 et 122).

98. CAPRA 1963 ; ELIAS 1984, p. 67.

si aucun n'est décisif. Tout d'abord, le type de l'avvers est celui en usage sur les doubles parisis précédents, frappés en 1351. Seul le motif initial de la légende change d'un anneau pour un petit lis. Un changement identique était en usage sous Philippe VI pour indiquer un changement d'émission (L. 272-272a ; D. 270-270A). Dès lors, le double parisis « FRAN̄/CORV à la croix bourgeoise » se poserait presque comme une nouvelle émission du double parisis de 1351, d'autant que le pied chute légèrement entre la dernière émission ordonnée en septembre 1351 (pied 54^e) et celle ordonnée le 11 juillet 1355 (pied 64^e). Le titre du double ordonné le 11 juillet 1355 est faible (119 %), mais reste plus élevé que celui du 31 décembre 1359 (59 puis 39 %). Un exemplaire du double parisis « FRAN̄/CORV à la croix bourgeoise » a un aspect très cuivreux et F. de Saulcy évoque à leur sujet d'un « très mauvais monnayage⁹⁹ ». Ces éléments vont à l'encontre de notre hypothèse, mais on sait que les estimations visuelles sont sujettes à caution. En l'absence de nouvelles trouvailles, seules des analyses élémentaires permettraient de trancher¹⁰⁰.

b. Le double parisis « FRAN̄ couronné sur un lis » (31 décembre 1359 ?)

Avec les mêmes réserves, nous proposons d'attribuer le double parisis « FRAN̄ couronné sur un lis » (L. 326 ; D. 316) à l'émission ordonnée le 31 décembre 1359. Malgré l'existence de deux émissions (31 décembre 1359, pied 144^e puis 22 février 1360, pied 300^e), nous avons vu que l'on peut supposer l'absence de différents pour la seconde. C'est là encore une cohérence de type qui nous incite à proposer cette attribution. Le type « FRAN̄ couronné sur un lis » est en effet très proche du type qui sera utilisé le 30 août 1360 pour le denier parisis, qui porte simplement FRAN̄ dans le champ, sous une grande couronne coupant la légende (L. 345 ; D. 334)¹⁰¹. Toutefois, l'attribution de ce denier parisis à l'émission du 30 août 1360 est-elle même une hypothèse qui n'a à notre connaissance jamais fait l'objet d'une démonstration solide. La présence d'un exemplaire, seul double au nom de Jean roi de France, dans le dépôt de Courpiac (TPQ 1362) est un maigre indice supplémentaire en faveur d'une datation tardive. À l'inverse, les exemplaires recensés semblent être d'un alliage correct, a priori assez loin de titres correspondant au pied 144^e (0,059) et plus encore 300^e (0,039) ! Là encore, seules les analyses élémentaires permettraient d'appuyer ou non cette attribution. Un exemplaire au moins figure dans les collections publiques (BnF 744).

99. SAULCY 1880, p. 98.

100. Aucun exemplaire n'est recensé en collection publique.

101. L'attribution de ce denier parisis paraît assurée puisque c'est ce type qui est réutilisé sous Charles VI dès 1385 (L. 396 ; D. 398).

4. Proposition de classification des doubles de Jean II

Le tableau suivant (figure 14) résume les attributions que nous proposons pour les doubles tournois, parisis et bourgeois du règne de Jean II.

Textes			Monnaies		
Ordonnance	Valeur nominale	Pied	Type	Différents d'émission	Références
18/03/1351	Db [parisis]	36°	FRAN/CORV, croix fleurdelisée	-	L. 329 ; D. -
14/05/1351		48°		Deux besants au-dessus et au-dessus du type à l'A/ et encadrant le pied de la croix au R/	L. 329b ; D. 317
22/09/1351		54°		Deux trèfles encadrant le besant supérieur à l'A/ et le pied de la croix au R/	L. 329d ; D. 317 A
22/01/1352	Db tournois	30°	REX couronné	-	L. 330 ; D. 320
22/07/1352		40°		Deux besants encadrant la couronne, besants au bout des bras latéraux de la croix	L. 330a ; D. 320A
24/11/1352		48°		Deux molettes encadrant la couronne, besants au bout des quatre bras de la croix	L. 330c ; D. 320B
20/04/1353		64°		Sans nouveaux différents	L. 330e ; D. 320C
05/10/1353	Db tournois	26°	Châtel couronné	-	L. - ; D. -
09/11/1353		32° ½		Annelet sous le château, besants à l'extrémité des bras latéraux de la croix	Hoffmann 1878, pl. XXIII n° 64
08/04/1354		48°		Besant encadrant le fronton du châtel, croix longue recroisetée	L. 336c
17/05/1354		64°		Indéterminé à l'A/, besants encadrant le pied de la croix dans le champ au R/	L. - ; D. -
11/07/1355	Db parisis	64°	FRAN/CORV, croix bourgeoise	Lis initial à l'A/, croix bourgeoise au R/	L. - ; D. -
30/12/1355	Db tournois	24°	REX entre 6 lis	-	L. 332 ; D. 322
16/01/1356		24°		Sans différents (pied identique)	
23/11/1356		48°		Différents d'émission ?	-
-	-	-	-	-	-
07/02/1358	Db tournois	45°	Grand lis	-	L. 334 ; D. 324
7/05/1358		54°		Deux besants encadrant la fleur de lis à l'A/ et la croix du R/	L. 334A ; D. 324A
22/08/1358	Db tournois	32°	Trois lis couronnés	-	L. 339 ; D. 327
30/10/1358		45°		Non retrouvé : « devers la croix, au-dessus d'icelle, 1 petit point, et devers la pille, au-dessous de la couronne, 1 petit point »	L. - ; D. -
22/02/1359	Db tournois	36°	Couronne sur barre annelée, croix fleurdelisée	Non émis	-
25/02/1359		40°		-	L. 335b ; D. 325A
15/04/1359		48°		Sans différent ?	?
03/06/1359	Db tournois	60°	Non émis	Non émis ?	-
31/12/1359	Db parisis	144°	FRAN couronné sur un lis	-	L. 326 ; D. 316
[janvier 1360]		96°		Émission part. La Rochelle : idem que le double du 31 décembre 1359	-
22/02/1360		300°		Sans différent ?	?
30/08/1360	Db parisis	33°	FRAN/CORV couronné	-	-
14/04/1361	Db tournois	21°	Grande couronne sur REX	-	L. 335 ; D. 329

attributions certaines
 attributions probables
 attributions possibles

Figure 14 - Synthèse des attributions de doubles tournois et parisis de Jean II.

Conclusion

Le but de cet article est bien de produire une proposition de classement, et de pointer les incertitudes qui pourraient orienter des recherches complémentaires ou remettre en question nos hypothèses. Nous espérons donc vivement que de nouvelles données, ou des raisonnements plus perspicaces que les nôtres, permettront prochainement d'éclaircir les dernières zones d'ombres.

Outre le classement qui vient d'être proposé, quelques réflexions peuvent être tirées de ce travail. Tout d'abord, la distinction entre le type des doubles parisis et le type des doubles tournois ne repose pas, comme cela avait été proposé pour Philippe VI, sur la forme de la croix. Est-il toutefois possible de définir un critère commun à tous les doubles parisis ? Nous proposons à ce sujet la présence dans le champ du mot **FRANCORVM**, abrégé si besoin. Si ce critère n'est pas valable pour le règne de Philippe VI, il l'est pour les règnes qui suivent celui de Jean II.

Une deuxième réflexion porte sur la logique qui préside au choix des types, et particulièrement l'articulation entre les types des monnaies blanches et ceux des monnaies noires. L'hypothèse d'un choix de types similaires pour les frappes synchrones ne tient vraisemblablement pas. Une autre serait séduisante : il s'agit de supposer un glissement, porté par les dévaluations successives, de types des monnaies blanches vers les monnaies noires. Cette hypothèse ne s'accorde toutefois pas avec les classements actuellement retenus. Il faut donc en l'état convenir d'une absence de logique dans l'articulation du type des monnaies d'or, d'argent et de billon.

Une troisième réflexion porte sur ce qui caractérise un type monétaire : la pile, la croix, ou une combinaison des deux ? Il s'avère que la croix n'est pratiquement jamais mentionnée dans les textes, et une même croix peut se retrouver sur plusieurs espèces d'un même émetteur. C'est donc bien la pile qui fait le type, et qui est l'élément iconographique caractéristique de l'espèce. Concernant les doubles de Jean II, cela pose néanmoins deux problèmes. D'une part, les doubles parisis de 1351 et de 1355 ne se distinguent que par le motif initial de l'avvers et par la forme de la croix du revers. Le type « **FRAN/CORV** » reste le même, d'où notre besoin de préciser la forme de la croix dans la nomenclature. Ce cas problématique pourrait toutefois être résolu autrement. La valeur nominale restant la même, et le pied de l'émission de 1355 chutant par rapport à 1351, faudrait-il considérer l'émission du double parisis de 1355 non comme une nouvelle espèce, mais comme une nouvelle émission, affaiblie, du double parisis de 1351¹⁰² ? D'autre part, le cas du double tournois « couronne sur barre annelée » se pose différemment : car d'après notre classement le type

102. La numismatique royale offre des cas similaires, d'émissions d'une même espèce « encadrant » la frappe d'une autre espèce de valeur faciale proche (D. 249 et 250 pour Philippe VI, D. 369 et 372 pour Charles VI).

se poursuit uniquement pour le Languedoc, avec une simple modification de la croix et un rehaussement du pied. Là encore, considérer qu'il s'agit de deux espèces différentes prête à discussion, du moins tant que des normes de classification n'auront pas été clairement posées par la communauté des numismates.

Enfin, la simple comparaison des sources normatives (mandements, exécutoires) et des actes de la pratique (comptabilités d'ateliers) révèle une situation plus complexe qu'il n'y paraît. Les comptabilités de plusieurs ateliers témoignent d'une certaine latitude concernant les conditions d'émission, soit en conservant le même pied, soit en adoptant un pied différent. C'est un paramètre dont il faudrait tenir compte si des analyses élémentaires étaient menées.

Les recherches concernant le monnayage du roi de France Jean II ont beaucoup évolué depuis les travaux de F. de Saulcy. Certains points doivent encore être précisés, et des monnaies inédites, principalement des monnaies noires, restent à découvrir. Par les nouveaux jalons chronologiques qu'il pose, cet article permet d'envisager un nouvel examen du classement des deniers tournois et parisis. Nous sommes donc à la recherche de tout nouvel exemplaire d'une monnaie noire de Jean II, même en piètre état.

Bibliographie

- BELAUBRE 1988 : J. BELAUBRE, *Les collections monétaires, II. Monnaies médiévales, 2. L'ère du gros*, Paris, 1988.
- BIGOT 1857 : A. BIGOT, *Essai sur les monnaies du royaume et duché de Bretagne*, Paris, 1857.
- BLANCHET 1919 : A. BLANCHET, Monnaie de billon inédite de Jean le Bon, *PVSFN*, 1919, p. LIX-LX.
- BOMPAIRE 1987 : M. BOMPAIRE, Un livre de changeur languedocien du milieu du XIV^e s., *RN*, 1987, p. 118-183.
- CAPRA 1963 : P. CAPRA, L'émission de novembre 1361 en Guyenne, *BSFN*, 18 (6), 1963, p. 270-273.
- CARDON *et al.* 2018 : Th. CARDON, Fr. DIEULAFAIT, V. GENEVIÈVE, R. PROT, R. SUBLET, É. VANDENBOSSCHE, Attribution de quatre monnaies à Jean de Chalon, comte d'Auxerre (1304-1361), *Bulletin du Cercle d'études numismatiques*, 55 (3), 2018, p. 16-20.
- CARDON, KIND 2019 : Th. CARDON, J.-Y. KIND, Notes sur le monnayage de Jean II le Bon (1350-1364), *RN*, 176, 2019, p. 203-249.
- CARDON, KIND 2020 : Th. CARDON, J.-Y. KIND, Restitution du double « couronne chargée de REX » au nom de Jean (L. 340 ; D. 319) à Jean de Chalon, comte d'Auxerre, *BSFN*, à paraître (2020).
- CIANI 1926 : L. Ciani, *Les monnaies royales françaises de Hugues Capet à Louis XVI*, Paris, 1926.
- CLAIRAND 2005 : A. CLAIRAND, Trésor de Mirepoix, *CGF. Trésors II*, Paris, 2005, p. 157-190.
- Coll. Jarry* : F. FEUARDENT, C. ROLLIN, *Catalogue de monnaies royales et seigneuriales de France composant la collection de Feu M. J.-B.-A. Jarry d'Orléans*, Paris, 1878.
- Coll. Motte* : H. ROLLAND, *Monnaies françaises. Étude d'après le cabinet numismatique de M. Georges Motte de Roubaix*, Macon, 1932.

- Coll. Marchéville* : J. FLORANGE, L. CIANI, *Catalogue de monnaies françaises de Hugues Capet à Charles VIII (1^{re} partie)*, Paris, 1927.
- CORMIER 2008 : J.-Ph. CORMIER, Les doubles tournois de Jean II de 1358-1359, *BSFN* 63 (6), 2008, p. 91-99.
- DHÉNIN 1974 : M. DHÉNIN, « Piéfort » inédit d'un double tournois de Jean le Bon : chronologie des doubles tournois de la fin du règne, *BSFN*, 29 (8), 1974, p. 650-652.
- DHÉNIN 1994 : M. DHÉNIN, Les deux trésors monétaires de Courpiac (XIV^e s.), dans *Courpiac, à la découverte de l'Entre-deux-mers*, Bordeaux, 1994, p. 181-190.
- DHÉNIN, LECLERCQ 1974 : M. DHÉNIN, P. LECLERCQ, Le double tournois de Charles V (L. 374), *BSFN*, 29 (8), 1974, p. 648-650.
- DIEUDONNÉ 1931 : A. DIEUDONNÉ, [Datation des doubles deniers de Philippe VI], *PVSFN*, p. XV-XX.
- DIEUDONNÉ 1932 : A. DIEUDONNÉ, *Les monnaies capétiennes ou royales françaises. 2^e Section (de Louis IX (saint Louis) à Louis XII)*, 1932.
- DUMAS 1963 : Fr. DUMAS, Monnaies féodales et étrangères récemment acquises par le Cabinet des Médailles, *RN*, 1963, p. 83-112.
- DUMAS 1981 : Fr. DUMAS, Le trésor de la Ferté-Imbault (Loir-et-Cher) XIV^e siècle, *RN*, 1981, p. 107-124, pl. XXI-XXIV.
- DUMAS 1988 : Fr. DUMAS, *Le monnayage des ducs de Bourgogne*, Louvain-la-Neuve, 1988.
- DUMAS, GUIBOURG 1964 : Fr. DUMAS, E. GUIBOURG, Trouvaille de Plounevez-Lochrist, *RN*, 1964, p. 177-196, pl. XIII-XVI.
- DUNCAN 1984 : E. R. DUNCAN ELIAS, *The Anglo-Gallic Coins - Les monnaies anglo-françaises*, Paris / London, 1984.
- DUPLESSY 1981 : J. DUPLESSY, Le trésor de Ruffiac (Morbihan) (monnaies d'argent et de billon du XIV^e siècle, *Trésors monétaires III*, 1981, p. 103-110, pl. XXI-XXVII.
- DUPLESSY 1995 : J. DUPLESSY, *Les trésors monétaires médiévaux et modernes découverts en France, tome II, (1223-1385)*, Paris, 1995.
- DUPLESSY 1999 : J. DUPLESSY, *Les monnaies françaises royales de Hugues Capet à Louis XVI (987-1793)*, Paris, 1999 (2^e éd.).
- ENGEL, SERRURE 1905 : A. ENGEL, R. SERRURE, *Traité de numismatique du Moyen âge. Tome III*, Paris, 1905.
- FLON 2002 : D. FLON, *Histoire monétaire de la Lorraine et des Trois-évêchés*, Nancy, 2002, 3 vol.
- HOFFMANN 1878 : H. HOFFMANN, *Les monnaies royales de France depuis Hugues Capet jusqu'à Louis XVI*, Paris, 1878.
- HUCHER 1847 : E. HUCHER, De la monnaie noire de Bretagne à l'occasion de la découverte du trésor de Saint-Ouen (Sarthe), *RN*, 1847, p. 326-335, pl. XV-XVI.
- JÉZÉQUEL 1998 : Y. JÉZÉQUEL, *Les monnaies des comtes et ducs de Bretagne, X^e au XV^e siècle*. Paris, 1998.
- JÉZÉQUEL 2002 : Y. JÉZÉQUEL, Double-denier de la guerre de Succession de Bretagne pour Jean IV de Montfort, *BSFN*, 57 (4), 2002, p. 62-63.
- JÉZÉQUEL 2009 : Y. JÉZÉQUEL, Double denier inédit de la guerre de succession dans une bourse perdue sur le chemin de Saint-Jacques, *Annales de la Société bretonne de numismatique et d'histoire* 2009, 2011, p. 43-45.

- JÉZÉQUEL 2010 : Y. JÉZÉQUEL, Un double denier inédit de Jean II, *BSFN*, 65 (4), 2010, p. 87-89.
- LAFaurie 1951 : J. LAFaurie, *Les monnaies des rois de France. Hugues Capet à Louis XII*, Paris, 1951.
- MARChÉVILLE 1896 : M. DE MARChÉVILLE, La trouvaille de Baye, *Bulletin de numismatique*, III, p. 28-33.
- MILLE, TÉREYGEOL 2011 : P. MILLE, Fl. TÉREYGEOL, *L'atelier monétaire royal de La Rochelle*, Rennes, 2011.
- MOESGAARD 1995 : J. Chr. MOESGAARD, Un demi-gros hybride de Charles de Blois, duc de Bretagne : la datation du double tournois du 9^e type de Jean le Bon, *BSFN*, 50 (4), 1995, p. 1035.
- MOESGAARD 2015 : J. Chr. MOESGAARD, *Les trésors monétaires médiévaux découverts en Haute-Normandie (754-1514)*, Wetteren, 2015.
- MOESGAARD, SALAÜN 1997 : J. Chr. MOESGAARD, G. SALAÜN, Un trésor du XIV^e siècle près de Saint-Martin-de-Boscherville (Seine-Maritime), *BSFN*, 52 (4), 1997, p. 59-63.
- MOESGAARD, SALAÜN 1999 : J. Chr. MOESGAARD, G. SALAÜN, Une bourse perdue en 1358/59 à Saint-Aubin-Épinay (Seine-Maritime), *BSFN*, 54 (6), 1999, p. 89-92.
- POISSON 1973 : J.-M. POISSON, Un groupe de monnaies de Jean le Bon et Charles de Blois trouvé sur le site médiéval de Dracy (Côte-d'Or), *BSFN*, 28 (2), 1973, p. 341-342.
- POEY D'AVANT 1858-1862 : F. POEY D'AVANT, *Les Monnaies féodales de la France*, Paris, 1858-1862, 3 vol.
- ROLLIN, FEUARDENT 1900 : F. FEUARDENT, C. ROLLIN, *Catalogue de monnaies royales et seigneuriales de France*, Paris, 1900.
- SALAÜN 1999a : G. SALAÜN, La 2^e émission du double tournois du 5^e type de Jean II retrouvée, *BSFN*, 54 (1), 1999, p. 7.
- SALAÜN 1999b : G. SALAÜN, Le trésor de Savenay, *BSFN*, 54 (6), 1999, p. 83-89.
- SAULCY 1879 : F. DE SAULCY, *Recueil de documents relatifs à l'histoire des monnaies frappées par les rois de France, depuis Philippe II jusqu'à François I^{er}*. Tome I, Paris, 1879.
- SAULCY 1880 : F. DE SAULCY, *Histoire monétaire de Jean le Bon roi de France*, Paris, 1880.
- SAVÈS 1975 : G. SAVÈS, Deux doubles tournois de Jean le Bon, *BSFN*, 30 (2), 1975, p. 725-726.
- SAVÈS 1984 : G. SAVÈS, Le trésor de Mirepoix (Ariège), *Revue de Comminges*, 1984 (1), p. 35-42.
- SÉROT 2010 : Th. SÉROT, Étude de quelques monnaies datant de la Guerre de Succession de Bretagne, *Annales de la Société bretonne de numismatique et d'histoire* 2010, 2012, p. 71-76.
- SÉROT 2014 : Th. SÉROT, Analyse de quelques rares monnaies de Jean IV datant de la Guerre de Succession de Bretagne, *Annales de la Société bretonne de numismatique et d'histoire* 2014, 2015, p. 33-38.
- SOULLARD 1914 : P. SOULLARD, Deux trouvailles de monnaies du XIV^e siècle, *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et de Loire-Inférieure*, LVI, 1914, p. 141-153.
- WITHERS *et al.* 2015 : P. WITHERS, B.R. WITHERS, S.D. FORD, *Anglo-Gallic Coins - Monnaies anglo-françaises*, Llanfyllin, 2015.

ANNEXE 1 : DÉPÔTS MONÉTAIRES

		Plounevez-Lochrist	Oudon	Savenay	St-Martin-de-Boscherville	Baye	Baubigny (Dracy)	Louviers
Réf. Biblio		Dumas, Guibourg 1964	Soullard 1914	Salaün 1999a	Moesgaard, Salaün 1997	Marchéville 1896	Poisson 1973	Moesgaard 2015
Réf. D. II		268	255	365	-	37	35	-
TPQ argent/or		-	Janv. 1355 (D. 291)	-	-	-	-	Mai 1358 (D. 304A)
TPQ billon noir		Nov. 1352	Avril 1353	Oct. 1353	Nov. 1353 (ou 1356?)	Février 1358	Février 1358	Mai 1358 (D. 324A)
Philippe VI								
FRA/NCO sous une couronne	1346-1347	0+4	0+32	-	-	-	-	-
Couronne chargée de REX	1348-1349	1+30	131+0	-	-	-	-	-
FRAN/CORV Croix latine pleine	1350	0+2	Absent ? (confusions possibles)	-	-	-	-	-
Jean II								
FRAN/CORV Croix latine	1351	0+28	8+10	-	-	-	-	-
REX couronné	1352-1353	1+26	90 + 188	0+47	0+2	-	-	0+6
Châtel couronné	1353-1354	-	-	9+320	0+3	-	-	0+3
FRAN/CORV, croix bourgeoise	1355	-	Absent ? (confusions possibles)	-	-	-	-	-
REX entre 6 lis	1355-1356	-	-	-	0+1 (?)	45+1	-	1+6
Grand lis	1358	-	-	-	-	77+0	1+0	24+0
Trois lis couronnés	1358-1359	-	-	-	-	-	-	-
Couronne sur barre annelée, croix fleurdelisée	1359	-	-	-	-	-	-	-
FRAN couronné sur un lis	1359-1360	-	-	-	-	-	-	-
FRANC/ORV couronné	1360	-	-	-	-	-	-	-
Grande couronne sur REX	1361	-	-	-	-	-	-	-
Charles V								
Couronne sur REX	1364	-	-	-	-	-	-	-

Le premier chiffre indique les doubles royaux, le second les imitations.

* Mirepoix : seuls 8 doubles de Jean II sont décrits sur les 53 que contenait le dépôt.

CLASSEMENT DES DOUBLES TOURNOIS ET PARISIS DU ROI DE FRANCE JEAN II LE BON (1350-1364)

Saint-Aubin-Epinay	Gramat (env.)	Ruffiac	Saint-Ouen-en-Belin	Mirepoix*	Ferté-Imbault	Courpiac
Moesgaard, Salaün 1999	Jézéquel 2010	Duplessy 1981	Hucher 1847 ; Musée du Mans	Savès 1984 ; Clairand 2005	Dumas 1981	Dhénin 1994
-	-	302	345	220	136	-
1358 janvier (D. 304)	Août 1358 (D 305)	Juillet 1358 (imit D 304)	Mars 1357 (D. 303)	Avril 1361 (D. 469)	1365 (D. 363)	1362 (Prince Noir)
Février 1359	Février 1359	Avril 1361	Avril 1361	Déc. 1359	Oct. 1373	-
Philippe VI						
-	-	0+1	-	?	2+0	-
-	-	0+1	Majorité ? + 2	?	0+1	-
-	-	-	Majorité ? (+ confusion possible?)	?	-	-
Jean II						
-	-	-	3 ou 4 + 2 (+ confusion possible?)	?	-	-
-	-	0+2	0+2	?	0+2	-
-	-	0+4	3+0	?	-	-
-	-	0+29	0+1 (+ confusion possible ?)	?	-	-
-	-	0+24	3 + « grand nombre »	?	0+1	-
-	1+0	1+1	-	2+ ?	1+0	-
-	-	-	-	?	-	-
6+0	6+1	-	-	?	-	-
-	-	0+16	0+11	1+ ?	-	1+0
-	-	-	-	?	-	0+6 (E 209-210)
-	-	0+28	0 + « fort nombreux »	?	-	-
Charles V						
-	-	-	-	-	1+0	-

ANNEXE 2 : COMPTES D'ATELIERS

Les archives comptables du règne de Jean II ne nous sont parvenues que de manière fragmentaire. Il n'a été conservé des comptes des vingt-quatre ateliers qui ont fonctionnés pendant ce règne que ceux des ateliers de Bourges, Chaumont, La Rochelle, Montpellier, Poitiers, Rouen, Saint-Lô, Saint-Pourçain, Toulouse, Troyes (1354-1364)¹.

Double [parisis] « de deux deniers tournois »

2^e ém. ; Pied 48^e ; Titre : 1 d. 18 gr. (139 ‰) ; Poids : 17 s. 6 d. (210 p/m) ; Cours : 2 d. t.

Montpellier	Boîte du 27 juin au 30 juillet 1351 : 895 pièces. Valeur : 8 950 l. Masse : 10 228 m. 4 o. 12 est. = 2 148 000 ex.
	Boîte du 30 juillet au 27 août 1351 : 244 pièces. Valeur : 2 440 l. Masse : 2 788 m. 4 o. 12 est. = 585 600 ex.

Double tournois (5 octobre 1353)

2^e ém. ; Pied 32^e ½ ; Titre : 2 d. (159 ‰) ; Poids : 13 s. 6 d. 1/2 (162 ½ p/m) ; Cours : 2 d. t.

Poitiers	Boîte du 19 mars au 1 ^{er} avril 1354 : 291 pièces. Valeur : 2 910 l. Masse : 4 297 m. 6 o. 15 est. = 698 400 ex.
	Boîte du 1 ^{er} au 19 avril 1354 : 539 pièces. Valeur : 5 390 l. Masse : 7 960 m. 5 o. = 1 293 600 ex.
	Boîte du 19 au 24 avril 1354 : 116 pièces. Valeur : 1 160 l. Masse : 1 713 m. 1 o. 16 est. = 278 400 ex.

3^e ém. ; Pied 48^e ; Titre : 1 d. 16 gr. (133 ‰) ; Poids : 16 s. 8 d. (200 p/m) ; Cours : 2 d. t.

Poitiers	Boîte du 24 avril au 24 mai 1354 : 578 pièces. Valeur : 5 780 l. Masse : 6 936 m. = 1 387 200 ex.
	Boîte du 24 au 27 mai 1354 : 155 pièces. Valeur : 1 550 l. Masse : 1 860 m. = 372 000 ex.
Saint-Pourçain	Boîte du 14 au 23 mai 1354 : 101 pièces. Valeur : 1 010 l. Masse : 1 212 m. = 242 400 ex.
	Boîte du 23 au 30 mai 1354 : 35 pièces. Valeur : 350 l. Masse : 420 m. = 84 000 ex.

1. Comptes conservés aux Archives nationales. Bourges : Z^{1b} 986 (1359-1361), Chaumont : Z^{1b} 1005 (1360), La Rochelle : Z^{1b} 955 (1360), Montpellier : Z^{1b} 898 (1350-1385), Poitiers : Z^{1b} 935 (1354-1376), Rouen : Z^{1b} 964 (1354-1361), Saint-Lô : Z^{1b} 964 (1354-1361), Saint-Pourçain : Z^{1b} 986 (1354-1374), Toulouse : Z^{1b} 991 (1353-1394), Tournai : Z^{1b} 999 (1361-1362), Troyes : Z^{1b} 1005 (1354-1365).

4^e ém. ; Pied 64^e ; Titre : 1 d. 12 gr. (119 ‰) ; Poids : 20 s. (240 p/m) ; Cours : 2 d. t.

Poitiers	Boîte du 27 mai au 5 juillet 1354 : 323 pièces. Valeur : 3 230 l. Masse : 3 230 m. = 775 000 ex.
	Boîte du 5 juillet au 6 septembre 1354 : 1 298 pièces. Valeur : 12 980 l. Masse : 12 980 m. = 3 115 200 ex.
	Boîte du 6 septembre au 7 novembre 1354 : 1 636 pièces. Valeur : 16 360 l. Masse : 16 360 m. = 3 926 400 ex.
Saint-Pourçain	Boîte du 15 septembre au 28 octobre 1354 : 114 pièces. Valeur : 1 140 l. Masse : 1 140 m. = 273 600 ex.

Double parisis (11 juillet 1355)

Ém. unique ; Pied 64^e ; Titre : 1 d. 12 gr. (119 ‰) ; Poids : 16 s. (192 p/m) ; Cours : 2 d. p.

Saint-Pourçain	Boîte du 18 juillet au 3 août 1355 : 59 pièces. Valeur : 590 l. Masse : 737 m. 4 o. = 141 600 ex.
Toulouse	Boîte du 24 juillet au 31 août 1355 : 78 pièces. Valeur : 780 l. Masse : 975 m. = 187 200 ex.
Troyes	Boîte du 15 juillet au 22 août 1355 : 191 pièces. Valeur : 1 910 l. Masse : 2 387 m. 4 o. = 458 400 ex.

Double tournois (30 décembre 1355)

1^{re} ém. ; Pied 24^e ; Titre : 2 d. 18 gr. (218 ‰) ; Poids : 13 s. 9 d. (165 p/m) ; Cours : 2 d. t.

Montpellier	Boîte du 16 janvier au 5 février 1356 : 97 pièces. Valeur : 970 l. Masse : 1 410 m. 7 o. 6 est. = 232 800 ex.
Poitiers	Boîte du 21 décembre 1355 au 30 janvier 1356 (première délivrance le 14 janvier 1356) : 417 pièces. Valeur : 4 170 l. Masse : 6 065 m. 3 o. 13 est. = 1 000 800 ex.
Rouen	Boîte du 4 au 29 janvier 1356 : 304 pièces. Valeur : 3 040 l. Masse : 4 421 m. 6 o. 10 est. = 729 600 ex.
Saint-Pourçain	Boîte du 9 janvier au 6 février 1356 (première délivrance le 18 janvier 1356) : 313 pièces. Valeur : 3 130 l. Masse : 4 552 m. 5 o. 16 est. = 751 200 ex.
Toulouse	Boîte du 14 janvier au 12 mai 1356 (première délivrance le 23 janvier 1356) : 247 pièces. Valeur : 2 470 l. Masse : 3 592 m. 5 o. 17 est. = 592 800 ex.
Troyes	Boîte du 5 décembre 1355 au 26 janvier 1356 (première délivrance le 14 janvier 1356) : 273 pièces. Valeur : 2 730 l. Masse : 3 970 m. 7 o. 5 est. = 655 200 ex.

2^e ém. ; Pied 24^e ; Titre : 2 d. 12 gr. (199 ‰) ; Poids : 12 s. 6 d. (150 p/m) ; Cours : 2 d. t.

Rouen	Boîte du 29 janvier au 23 juillet 1356 (première délivrance le 4 février 1356) : 74 pièces. Valeur : 740 l. Masse : 1 184 m. = 177 600 ex.
Saint-Pourçain	Boîte du 6 février au 20 mai 1356 (première délivrance le 6 février 1356) : 281 pièces. Valeur : 2810 l. Masse : 4496 m. = 674 400 ex.
Toulouse	Boîte du 14 janvier au 12 mai 1356 ² : 267 pièces. Valeur : 2670 l. Masse : 4 272 m. = 640 800 ex.
Troyes	Boîte du 26 janvier au 21 avril 1356 : 734 pièces. Valeur : 7 340 l. Masse : 11 744 m. = 1 761 600 ex.
	Boîte du 21 avril au 24 juillet 1356 : 40 pièces. Valeur : 400 l. / 640 m. = 96 000 ex.

Double tournois (23 novembre 1356)

Ém. unique ; Pied 48^e ; Titre : 1 d. 16 gr. (133 ‰) ; Poids : 16 s. 8 d. (200 p/m) ; Cours : 2 d. t.

Poitiers	Boîte du 23 novembre 1356 au 11 mars 1357 : 216 pièces. Valeur : 2 160 l. Masse : 2 592 m. = 518 400 ex.
Troyes	Boîte du 30 novembre 1356 au 11 février 1357 : 212 pièces. Valeur : 2 120 l. Masse : 2 544 m. = 508 800 ex.

Double tournois (7 février 1358)

1^{re} ém. ; Pied 45^e ; Titre : 1 d. 16 gr. (133 ‰) ; Poids : 15 s. 7 d. 1/2 (187 p/m ½) ; Cours : 2 d. t.

Montpellier	Boîte du 23 septembre 1357 au 20 mai 1358 (première délivrance le 7 mars 1358) : 58 pièces. Valeur : 580 l. Masse : 742 m. 3 o. 5 est. = 139 200 ex.
Rouen	Boîte du 15 février au 13 mai 1358 : 1 172 pièces. Valeur : 11 720 l. Masse : 15 001 m. 4 o. 15 est. = 2 812 800 ex.
Poitiers	Boîte du 29 juillet 1357 au 20 mai 1358 (première délivrance le 3 février 1358) : 965 pièces. Valeur : 9 650 l. Masse : 12 452 m. 7 est. 1/2 = 2 316 000 ex.
Saint-Pourçain	Boîte du 9 septembre 1357 au 6 mai 1358 : 438 pièces. Valeur : 4 380 l. Masse : 5 606 m. 3 o. 5 est. ³ = 1 051 200 ex.
	Boîte du 6 au 9 mai 1358 : 58 pièces. Valeur : 580 l. Masse : 742 m. 3 o. 4 est. = 139 200 ex.

2. Les boîtes correspondantes aux délivrances du 14 janvier au 12 mai 1356 contenaient à la fois des doubles tournois de la première et de la seconde émission.

3. Lire « 5 606 m. 3 o. 4 est. ».

Troyes	Boîte du 11 novembre 1357 au 7 mars 1358 : 307 pièces. Valeur : 3 070 l. Masse : 3 929 m. 4 o. 15 est. = 736 800 ex.
	Boîte du 7 au 21 mars 1358 : 234 pièces. Valeur : 2 340 l. Masse : 2 995 m. 1 o. 11 est. = 561 600 ex.
	Boîte du 21 mars au 12 mai 1358 : 595 pièces. Valeur : 5 950 l. Masse : 7 616 m. = 1 428 000 ex.

2^e ém. ; Pied 54^e ; Titre : 1 d. 12 gr. (119 %) ; Poids : 16 s. 10 d. 1/2 (202 ½ p/m) ; Cours : 2 d. t.

Poitiers	Boîte du 20 mai au 21 juin 1358 (première délivrance le 9 juin 1358) : 223 pièces. Valeur : 2 230 l. Masse : 2 642 m. 7 o. 14 est. = 535 200 ex. délivrés.
	Boîte du 21 juin au 9 août 1358 (première délivrance le 17 juillet 1358) : 241 pièces. Valeur : 2 410 l. Masse : 2 856 m. 2 o. 7 est. 1/2 = 578 400 ex. délivrés.
Rouen	Boîte du 13 mai au 12 août 1358 (première délivrance le 19 mai 1358) : 505 pièces. Valeur : 5 050 l. Masse : 5 985 m. 1 o. 10 est. = 1 212 000 ex. délivrés.

Double tournois (22 août 1358)

1^{re} ém. ; Pied 32^e ; Titre : 2 d. 6 gr. (179 %) ; Poids : 15 s. (180 p/m) ; Cours : 2 d. t.

Montpellier	Boîte du 3 juin au 16 octobre 1358 (première délivrance le 11 octobre 1358) : 93 pièces. Valeur : 930 l. Masse : 1 240 m. = 223 200 ex.
Saint-Pourçain	Boîte du 29 août au 9 novembre 1358 (première délivrance le 6 septembre 1358) : 309 pièces. Valeur : 3 090 l. Masse : 4 120 m. = 741 600 ex.
Toulouse	Boîte du 4 septembre au 4 novembre 1358 (première délivrance le 8 septembre 1358) : 258 pièces. Valeur : 2 580 l. Masse : 3 440 m. = 619 200 ex.

2^e ém. ; Pied 45^e ; Titre : 1 d. 16 gr. (133 %) ; Poids : 15 s. 7 d. 1/2 (187 p/m ½) ; Cours : 2 d. t.

Toulouse	Boîte du 4 novembre au 16 décembre 1358 (première délivrance le 14 décembre 1358) : 64 pièces. Valeur : 640 l. Masse : 819 m. 1 o. 12 est. = 153 600 ex.
----------	--

Double tournois (22 février 1359)

2^e ém. ; Pied 40^e ; Titre : 1 d. 18 gr. (139 %) ; Poids : 14 s. 7 d. (175 p/m) ; Cours : 2 d. t.

Poitiers	Boîte du 15 février au 19 avril 1359 (première délivrance le 19 mars 1359) : 538 pièces. Valeur : 5 380 l. Masse : 7 378 m. 2 o. 5 est. = 1 291 200 ex.
----------	---

Rouen	Boîte du 12 février au 20 avril 1359 : 117 pièces. Valeur : 1 170 l. Masse : 1 604 m. 4 o. 10 est. = 280 800 ex.
Saint-Pourçain	Boîte du 5 avril 1359 : 41 pièces en boîte. Valeur : 410 l. Masse : 562 m. 2 o. 5 est. = 98 400 ex.
Toulouse	Boîte du 9 mars au 21 avril 1359 (première délivrance le 30 mars 1359) : 63 pièces. Valeur : 630 l. Masse : 864 m. = 151 200 ex.

3^e ém. ; Pied 48^e ; Titre : 1 d. 12 gr. (119 ‰). Poids : 15 s. (180 p/m) ; Cours : 2 d. t.

Poitiers	Boîte du 19 avril au 9 mai 1359 (première délivrance le 4 mai 1359) : 66 pièces. Valeur : 660 l. Masse : 880 m. = 158 400 ex.
	Boîte du 9 au 17 mai 1359 (première délivrance le 14 mai 1359) : 31 pièces. Valeur : 310 l. Masse : 413 m. 1/3 = 74 400 ex.

Double paris, La Rochelle (janvier 1360)

Ém. unique ; Pied 96^e ; Titre : 20 gr. (66 ‰) ; Poids : 13 s. 4 d. (160 p/m) ; Cours : 2 d. p.

La Rochelle	Boîte du 18 au 29 janvier 1360 (première délivrance le 18 janvier 1360) : 45 pièces. Valeur : 450 l. Masse : 675 m. = 108 000 ex.
-------------	---

Double paris (1360-1361)

Ém. unique ; Pied 33^e ; Titre : 2 d. (159 ‰) ; Poids : 11 s. (132 p/m) ; Cours : 2 d. p.

Bourges	Boîte du 12 septembre au 22 octobre 1360 : 24 pièces. Valeur : 240 l. Masse : 436 m. 3 o. = 57 600 ex.
Chaumont	Boîte du 15 août au 14 novembre 1360 : 23 pièces. Valeur : 230 l. Masse : 418 m. 1 o. 1/2 = 55 200 ex.
	Boîte du 16 au 18 décembre 1360 : 2 pièces. Valeur : 20 l. Masse : 36 m. 3 o. = 4 800 ex.
Poitiers	Boîte du 16 septembre au 30 octobre 1360 (première délivrance le 22 octobre 1360) : 116 pièces. Valeur : 1 160 l. Masse : 2109 m. 15 est. = 278 400 ex.
Saint-Lô	Boîte du 12 septembre au 26 octobre 1360 (première délivrance le 16 octobre 1360) : 90 pièces. Valeur : 900 l. Masse : 1 636 m. 2 o. 10 est. = 216 000 ex.
Troyes	Boîte du 15 au 24 octobre 1360 (première délivrance le 17 octobre 1360) : 110 pièces. Valeur : 1 100 l. Masse : 2 000 m. = 264 000 ex.